



BILAN DE MISE EN OEUVRE
DE LA CONVENTION DE GESTION

2012 - 2016

Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche

(Partie 1)



S.G.G.A - Le Village - 07700 Saint Remèze
Tél : 04 75 98 77 31 - Fax : 04 75 98 67 64
www.gorgesdelardeche.fr

Privas, 29 juin 2016
Comité consultatif

Conservateur
Denis Doublet

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
----------------------	----------

Partie 1

INTRODUCTION	4
1 – ELEMENTS DE CONTEXTE.....	5
1-1 INSTANCES ET OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES.....	5
1-2 PLAN DE GESTION.....	10
2 – SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION SUR LA PERIODE DE LA CONVENTION DE GESTION.....	10
3 - ZOOM SUR LES PRINCIPAUX DOMAINES DE LA CONVENTION DE GESTION....	12
3-1 SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT.....	12
3-2 TRAVAUX DE GESTION DES MILIEUX NATURELS ET D'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES	16
3-3 CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL	21
3-4 PRESTATIONS DE CONSEIL, ETUDES ET INGENIERIE.....	34
3-5 PRESTATIONS D'ACCUEIL ET D'ANIMATION (FACULTATIF CAR DOMAINE SECONDAIRE DE LA CONVENTION DE GESTION)	39
3-6 CREATION DE SUPPORTS D'ANIMATION ET DE PEDAGOGIE (FACULTATIF CAR DOMAINE SECONDAIRE DE LA CONVENTION DE GESTION).....	40
4 – BUDGETS ET PERSONNELS AFFECTES SUR LA DUREE DE LA CONVENTION DE GESTION	41
5 – PERSPECTIVES DE GESTION SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES.....	43

Partie 2

ANNEXES
----------------------	--------------

Annexe 1 : Convention signée, à la date du 5 mars 2012 entre l'Etat et le SGGA fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche, sur la durée de 5 ans (2012 à 2016)

Annexe 2 : Tableau de synthèse des opérations réalisées durant la convention de gestion (2012 à 2016)

Annexe 3 : Rapports d'activité annuels sur la durée de la convention de gestion (2012 2016) : 2012, 2013, 2014, 2015

Annexe 4 : Evaluation du plan de gestion (2008 à 2012)

Annexe 5 : Autorisations délivrées sur la durée de la convention de gestion (2012 à 2016)

Annexe 6 : Infractions relevées sur la durée de la convention de gestion (2012 à 2016)

Annexe 7 : Travaux de balisage réalisés sur la durée de la convention de gestion (2012 à 2016)

Annexe 8 : Fiche « Police et astreinte »

INTRODUCTION

Ce bilan d'activités quinquennal a pour objectif de présenter les différentes actions menées par le Syndicat Mixte de Gestion des Gorges de l'Ardèche, en réponse aux engagements mentionnés dans la convention fixant les modalités de gestion signée avec l'Etat le 4 janvier 2007 pour une période 5 ans et reconduit par le Préfet de l'Ardèche le 5 mars 2012 après présentation par le SGGA du bilan de gestion 2007 – 2011 validé par le Comité consultatif le 5 octobre 2011. (*Annexe 1*).

Pour en faciliter la lecture, le sommaire de ce rapport reprend celui des rapports d'activités annuels, mais retravaillé de manière simplifiée pour ne conserver que les éléments répondant aux items de la convention de gestion :

Items de la convention de gestion	Paragraphes du présent Bilan de gestion
<u>Domaines prioritaires</u>	
1- Surveillance du territoire et police de l'Environnement	A - Surveillance du territoire et police de l'Environnement
2- Interventions sur le patrimoine naturel	B - Travaux de gestion des milieux naturels et d'entretien des infrastructures (délimitation réserves, sentiers...)
3- Délimitation sur le terrain de la réserve	
6- Création et entretien d'infrastructures d'accueil	
4- Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel	C - Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel
5- Prestations de conseil, études et ingénierie	D- Prestations de conseil, études et ingénierie
7- Suivi et évaluation des actions	E- Suivi administratif de la réserve (comités consultatifs, évolution réglementaire : décret, périmètre de protection, bilans d'activité...)
8- Management et soutien	
<u>Domaines secondaires</u>	
9- Participation à la recherche	
10- Prestations d'accueil et d'animation	
11- Création de supports d'animation et de pédagogie	

Les éléments techniques qui figurent dans ce rapport reprennent ceux cités dans les rapports d'activités annuels réalisés de 2012 à 2016 et sont complétés par tout élément utile.

Ce bilan de gestion quinquennal sera présenté lors de la réunion du comité consultatif de la réserve naturelle le 29 juin 2016 sous la présidence de Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Les bilans annuels d'activité ainsi que la dernière évaluation de plan de gestion réalisée (évaluation complète ou à mi-parcours) sont joints en annexe du présent rapport.

1 – ELEMENTS DE CONTEXTE

De par les intérêts paysagers, archéologique, historique, géomorphologique, faunistique et floristique des Gorges de l'Ardèche, est apparu rapidement le besoin de protéger ce site exceptionnel contre les pressions de l'urbanisme et contre les effets d'une fréquentation touristique massive.

En effet, plusieurs milliers d'espèces végétales vivent dans ce site protégé, témoin de l'histoire géologique complexe du sud de l'Europe. Sur plus de 22 kilomètres la rivière "Ardèche" serpente encaissée entre versants boisés et falaises calcaires hautes de plus de 250 mètres, située en limite nord de la zone méditerranéenne et sud de la zone continentale.

Cette particularité, associée à de multiples sources et résurgences, génère une grande diversité de milieux et d'espèces dont certaines rares et protégées comme l'Aigle de Bonelli, le Vautour Percnoptère, le Faucon Pèlerin, le Castor d'Europe, La Loutre d'Europe, le Barbeau méridional ou l'Apron...

Enfin, l'Homme, présent dans les gorges de l'Ardèche et leurs plateaux depuis au moins 300 000 ans, a laissé une empreinte qui témoigne de l'extraordinaire richesse culturelle de ce site. Les traces de ses activités : taille du silex, façonnage d'outils de chasse et de pêche, qualité de ses gravures et peintures rupestres (Grotte Chauvet), sont abondantes et spectaculaires.

Les gorges de l'Ardèche sont aujourd'hui le rendez-vous des touristes de l'Europe entière, attirés par le patrimoine naturel exceptionnel, le climat ensoleillé et les possibilités importantes pour la pratique d'activités de pleine nature : canoë, randonnée pédestre, spéléologie et escalade principalement.

Fiche d'identité de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (RNNGA) :

Date de création	14 janvier 1980
Renouvellement décret	en cours.....
Communes	Ardèche : Bidon, Labastide de Virac, St-Marcel d'Ardèche, St-Martin d'Ardèche, St-Remèze et Vallon Pont d'Arc Gard : Aiguèze et Le Garn
Surface initiale	1 575ha
Linéaire rivière	21 km
Altitude mini / maxi	46 m / 408 m (rocher du Saleyron)
Altitude moyenne	60 m
Nombre d'espèces flore	Plus de 1138
Nombre d'espèces faune	Plus de 1000
Habitats naturels	33 habitats naturels avec 19 habitats d'intérêt communautaire, dont 4 prioritaires
Espèces emblématiques	Genévrier de Phénicie, Alysson à gros fruits, Peuplier noir, Apron du Rhône, Aigle de Bonelli, Vautour Percnoptère, Faucon Pèlerin, Castor, Loutre, Genette, Alose, Chiroptères...
Milieux naturels remarquables	Chênaie verte mésoméditerranéenne, pelouses psammophiles (qui se développent sur les dunes de sable), milieux rupestres, réseaux souterrains, rivière méditerranéenne à débit permanent...
Fréquentation annuelle	Près d'1.5 millions de visiteurs
Principaux usages	Activités sportives (descente de la rivière sur des embarcations, randonnée pédestre, spéléologie, escalade) et traditionnelles (chasse au sanglier, exploitation du bois)
Plans de gestion	1 ^{er} : 1999 - 2003 2 ^{ème} : 2008-2012 (partiellement validé avec évaluation présentée au comité consultatif le 1 ^{er} juillet 2015) 3 ^{ème} : 2017 - 2026
Réseau Natura 2000	Site FR8201654 : basse Ardèche Urgonienne, au titre de la Directive Habitats Site FR8210114 : basse Ardèche, au titre de la Directive Oiseaux

1-1 INSTANCES et OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Révision du décret et périmètre de protection de la RNNGA

Historique

Afin de répondre à une attente du territoire et d'être plus en cohérence avec la réalité de fréquentation des aires de bivouac de cette période (dépassements réguliers de la fréquentation autorisée depuis de nombreuses années), le préfet de l'Ardèche a soumis, en février 2005, au ministère en charge de l'écologie une demande d'ouverture d'une procédure de révision du décret de la réserve. Après des études conduites en 2007 afin d'analyser les équipements existants (eau potable, électricité, ...) et les impacts de la fréquentation sur les bivouacs et leurs abords, et sur la base d'un premier projet de Décret intégrant l'augmentation de la capacité d'accueil des bivouacs à 500 chacun, le CNPN rend un avis d'opportunité favorable. Il est également décidé d'engager conjointement une réflexion sur la création d'un Périmètre de Protection de la Réserve.

Puis, de septembre 2008 à décembre 2009, le SGGA mène pour le compte de l'Etat une importante concertation locale visant à définir des propositions partagées de périmètre et réglementation de la Réserve et de son périmètre de protection, et prépare les dossiers d'enquête publique correspondant. Ainsi, bien au-delà de l'objectif initial de modification de la capacité d'accueil des bivouacs, c'est un toilettage complet du Décret qui est finalement proposé.

Deux enquêtes publiques sont conduites en 2010 et 2011 (suite à des irrégularités constatées lors de la conduite de l'enquête en 2010) avec à chaque fois une enquête relative à la modification du Décret de la Réserve et une autre relative à l'institution du périmètre de protection. Les rapports des commissions d'enquête successives sont favorables à l'unanimité et sans réserve.

Avant transmission au Ministère en 2012, le projet de révision du décret ainsi que le projet de périmètre de protection sont modifiés à la marge pour intégrer certaines remarques recueillies lors de l'enquête publique et des consultations des CDNPS et CDESI de l'Ardèche et du Gard, ainsi que lors de la consultation des services et collectivités concernés. A cette date, sur les 9 communes concernées par le périmètre de protection, 5 sont favorables, 1 est défavorable et 3 n'ont pas encore délibéré (à noter que la création du périmètre de protection nécessite les avis conformes de toutes les communes concernées).

Suite à la visite du rapporteur du projet auprès du CNPN en septembre 2013, ce dernier considérant que la révision du Décret et le périmètre de protection sont indissociables, l'année 2014 est consacrée à la mobilisation des communes n'ayant pas encore délibéré sur le périmètre de protection à cette date.

En juin 2015 le CNPN donne un avis favorable au projet de révision du Décret assorti de réserves liées aux modifications rédactionnelles du décret et de recommandations relatives au suivi de la situation des 3 campings autorisés par l'article 16 du décret.

Après intégration de ces modifications non substantielles, la DREAL Auvergne Rhône-Alpes transmet en mars 2016 au Ministère de l'environnement le projet de décret pour consultations ministérielles.

Révision du décret de la RNNGA

Les modifications proposées par rapport au décret du 14 janvier 1980 portent sur le périmètre et sur la réglementation.

Concernant le périmètre, en rive gauche la limite de la Réserve change peu. Elle suit la route touristique comme précédemment. Sur la commune de Bidon (secteur de Mazet) et celle de Saint-Martin d'Ardèche une clarification est proposée en s'appuyant sur des limites physiques facilement identifiables. En rive droite, les limites sont également ajustées, notamment sur la commune de Labastide de Virac pour

inclure la totalité du camping existant. A l'amont de la Réserve, sur la commune de Vallon Pont d'Arc, la réserve est agrandie de près de 65 ha de façon à intégrer le méandre du Pas du Mousse (enjeux Aigle de Bonelli et flore notamment).

La rivière Ardèche et le Domaine Public Fluvial, non cadastrés, sont désormais explicitement inclus dans le périmètre modifié de la Réserve alors qu'ils n'étaient pas mentionnés dans le décret de 1980. La surface correspondante est de 130 ha.

Au final, la superficie totale du projet de Réserve est de 1871 ha contre 1575 ha mentionnés dans le Décret de 1980.

Concernant la réglementation, les principales modifications proposées sont les suivantes :

- Déconcentration des décisions individuelles (introduites par Décret en 1997 et intégrées dans le code de l'environnement),
- Elargissement des possibilités de dérogations,
- Nécessité d'encadrer les manifestations sportives par arrêté préfectoral (de même que l'ensemble des activités sportives et la navigation),
- Augmentation de la capacité maximale des bivouacs,
- Suppression du camping de la châtaigneraie en tant que camping autorisé et modification des capacités maximales des autres campings,
- Renforcement de la réglementation sur le survol,
- Réglementation de la circulation des véhicules nautiques à moteur,
- Réintroduction d'un article sur la chasse (suite à annulation de cet article en Conseil d'Etat en 1983),
- De manière générale clarification et actualisation de certaines formulations, comme celles concernant, notamment, la prise en compte des règles et activités définies dans le plan de gestion de la réserve naturelle :

. Les règles applicables aux travaux (Article 8) : des travaux publics ou privés susceptibles de modifier l'état ou l'aspect de la réserve lorsqu'ils sont définis dans le plan de gestion approuvé peuvent être autorisés après déclaration au préfet de département, dans les conditions prévues à l'article R.332-26 du code de l'environnement et dans le respect des règles de procédure qui leur sont applicables ;

. La réglementation des activités pastorales, agricoles, forestières, industrielles et commerciales (article 9) : « Les activités agricoles, pastorales et forestières dans la réserve, ainsi que l'entretien des ouvrages nécessaires aux activités, sont autorisés conformément aux orientations définies dans le plan de gestion approuvé de la réserve et conformément aux régimes en vigueur. » ;

. Les règles applicables à la circulation, aux activités sportives et de loisirs et aux autres usages (article 11) : « La circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits dans la réserve en dehors des emplacements signalés au plan de gestion de la réserve. » ;

. Les règles applicables à la circulation, aux activités sportives et de loisirs et aux autres usages (article 12) : « Le préfet coordonnateur réglemente, après avis du conseil scientifique de la réserve, les manifestations sportives ainsi que les différentes activités sportives (accès aux grottes non aménagées, escalade et autres activités de pleine nature) afin qu'elles soient compatibles avec les objectifs de protection de la réserve et les orientations du plan de gestion. » ;

. Les règles applicables à la circulation, aux activités sportives et de loisirs et aux autres usages (article 16, 2°) qui autorise aux groupes scolaires accueillis conformément aux orientations pédagogiques définies dans le plan de gestion de la réserve de rester plus d'une nuit sur les aires de bivouacs.

Périmètre de protection de la RNNGA

Le périmètre proposé constitue un écrin boisé de 3479 ha environ autour du canyon quasi continu et en liaison directe avec la réserve constituant un continuum forestier à préserver, en plus du Vallon du Tiourre qui constitue une entité à part entière.

Les intérêts patrimoniaux de l'institution de ce périmètre sont multiples : préservation de la faune de la Réserve en tant qu'espace vital de nombreuses espèces (chauve-souris, oiseaux et notamment rapaces), préservation des corridors écologiques terrestres (exemple : connexion avec la Dent de Rez par le Vallon du Tiourre), préservation de la qualité de l'eau de la réserve dans un contexte karstique, ...

En termes de réglementation, les activités concernées par le périmètre de protection sont les suivantes :

- En matière de sylviculture, seule la plantation d'espèces non autochtones est interdite (sauf nécessité de reconstitution du couvert forestier),
- Pas d'activité commerciale nouvelle sans autorisation préalable,
- Constructions nouvelles très réglementées (mise en cohérence des règles d'urbanisme),
- Campements et bivouac interdits (hors aires officielles de camping),
- Activités industrielles et d'extraction de matériaux interdites.

(Rappel : A cette date, sur les 9 communes concernées par le périmètre de protection, 5 sont favorables, 1 est défavorable et 3 n'ont pas encore délibéré (à noter que la création du périmètre de protection nécessite les avis conformes de toutes les communes concernées).

Tableau récapitulatif des éléments marquants sur la durée de la convention de gestion liés au fonctionnement des Instances de la RNNGA

2012	7 février : délibération avenant à la convention délégation de gestion des domaines de Gaud et de Gournier signée le 15 mars 1999 entre le Syn Gestion des Gorges de l'Ardèche et le Conseil Général de l'Ardèche.
	5 mars: renouvellement de la convention de gestion de la RNNGA (Etat-SGGA)
	23 août : rapport intermédiaire DREAL sur le périmètre de protection de la RNNGA
2013	22 février : arrêté préfectoral n° 2013-053-0004 relatif à la composition et au fonctionnement du conseil scientifique de la RNNGA
	10 juin 2013 : arrêté interpréfectoral n°2013161-0014/N°2013-161-0006 portant règlement particulier de Police de la navigation sur la rivière Ardèche entre le Pont d'Arc et le Rhône (section domaniale)
	10 juillet : arrêté préfectoral cadre n° 2013-191-001 fixant les mesures de préservation de la ressource en eau en période d'étiage pour les cours d'eau du département de l'Ardèche.
	2 octobre : validation par DDT en copil du diagnostic écologique et socio économique et de l'atlas cartographique du DOCUG Natura 2000 tome 1
2014	20 juin : validation par DDT du DOCUG Natura 2000 tome 2
	9 décembre validation DDT de la charte Natura 2000
	3 mars 2014 : contrat de délégation de gestion des domaines de Gaud et de Gournier
2015	28 janvier : arrêté n° AR16-04-DPF04 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial Ardèche, sites des 2 bivouacs et sentiers des gorges
	10 avril 2015 : arrêté interpréfectoral N°201510060012 portant règlement particulier de Police de la navigation sur la rivière Ardèche entre le Pont d'Arc et le Rhône (section domaniale)
	6 mai : PV n° 229 de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping (y compris bivouacs de Gaud et de Gournier) et de stationnement des caravanes commune de St-Remèze
	10 juin : arrêté SPL/10/06/2015/ n°1 portant modification et désignation des membres du comité consultatif de la RNNGA
	22 juin : arrêté n° 2015/CAB/173-0003 portant interdiction temporaire de consommer des boissons alcooliques sur les bivouacs
2016	29 avril 2016 : arrêté modificatif de l'arrêté interpréfectoral n°ARR-2006-142-3 portant règlement intérieur de la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche (escalade – spéléologie)
	27 avril 2016 : arrêté préfectoral n°07-2016-04-27-004 portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière Ardèche entre le vieux Pont de Voguë et le Pont d'Arc

1 - 2 PLAN DE GESTION

Rappel de l'historique des documents de gestion sur la durée de la convention de gestion et de leurs évaluations.

Depuis 2013, après avis de la DREAL, le SGGA a engagé le travail de révision du deuxième Plan de Gestion (PG) de la réserve naturelle (2008 – 2012), dans un premier temps en interne, mais également avec l'avis régulier du Conseil Scientifique de la réserve naturelle et l'appui technique de Réserves Naturelles de France.

L'évaluation du deuxième PG de la RNNGA, pour la période de 2008 à 2012 mais également pour celle de 2013 à 2014 (validation DREAL), la prise en compte de l'évaluation de l'état de conservation du patrimoine naturel (création des « tableaux de bord », préparation à l'état de conservation des habitats naturels) ainsi que la mise en cohérence du Document Unique de Gestion (DOCUG) du site Natura 2000 du « Sud Ardèche et de la Dent de Rez »* et de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Gorges de l'Ardèche** intégrant la réserve naturelle avec le nouveau PG de la RNNGA et validé par le Comité de Pilotage en fin d'année 2014 ont conduit le gestionnaire à reformuler les enjeux et les Objectifs à Long Terme (OLT) du prochain PG (2017 - 2026).

L'évaluation du deuxième PG de la RNNGA, pour la période de 2008 à 2014 a été validée le 1^{er} juillet 2015 par le Comité Consultatif de la RNNGA.

Compte tenu de l'évaluation du 2^{ème} plan de gestion, la reformulation des enjeux, les nouveaux OLT et les tableaux de bord (préparation à l'évaluation de l'état de conservation du patrimoine naturel) pour le troisième PG de la réserve naturelle (2017 – 2026) ont été validés le 2 avril 2015, par les membres du Comité Consultatif, avec une durée du prochain PG de 10 ans au lieu de 5 ans avec une évaluation à mi-parcours.

Site Natura 2000 du « Sud Ardèche et de la Dent de Rez »* : Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche, Site classé du Pont d'Arc, APPB de la Dent de Rez, APPB de la basse vallée de l'Ibie, Rimourin et aval Ardèche.

Espace Naturel Sensible (ENS) des Gorges de l'Ardèche** : Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche et Site classé du Pont d'Arc.

2 - SYNTHÈSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION SUR LA PÉRIODE DE LA CONVENTION DE GESTION

Le tableau synthétique des réalisations / actions ci-après récapitule la mise en œuvre des objectifs opérationnels prévus au(x) plan(s) de gestion entre 1999 et 2016, d'après le plan de gestion 2008 - 2012 et une planification annuelle s'appuyant pour la période de transition sans plan de gestion de 2013 à 2016

(Cf. :« *Rappel de l'historique des documents de gestion sur la durée de la convention de gestion et de leurs évaluations.* »).

En effet, dans l'attente du nouveau plan de gestion (2017 – 2026), le SGGA s'est engagé à assurer, de 2012 à 2016, sous le contrôle du Préfet, dans le respect de la réglementation et de la convention fixant les modalités de gestion de la RNNGA, et après avis du Comité Consultatif, les Objectifs prioritaires à Long Terme, suivants :

- préserver les habitats naturels et les espèces patrimoniales ;
- accroître la biodiversité du site ;

- améliorer les connaissances ;
- maintenir et/ou restaurer les corridors biologiques favorables aux habitats et espèces présents dans la réserve naturelle (sites Natura 2000, fleuve Rhône, rivière Ardèche, forêts et garrigues gardoises...);
- maîtriser la fréquentation touristique et sportive de la réserve naturelle ;
- renaturer le site ;
- assurer la vocation pédagogique et culturelle de la réserve naturelle ;
- renforcer et affirmer le caractère et l'identité " réserve naturelle " ;
- être à l'origine, orienter et favoriser les travaux de recherche scientifique dans la réserve naturelle.

Présentation tableau synthétique des réalisations / actions par objectif opérationnel du plan de gestion (2008 – 2012) et sur la durée de la convention de gestion (2012 – 2016).

Les opérations prévues sur la durée de la convention de gestion (2012 – 2016) sont réparties en 7 rubriques*. Chaque opération est identifiée par un code unique dont les deux premières lettres renvoient au domaine d'activité concerné :

SE	Suivis, études, inventaires
TU	Travaux uniques, équipements
TE	Travaux d'entretien, maintenance
PI	Pédagogie, information, animation, éditions
PO	Police de la nature
RE	Recherche
AD	Gestion administrative

**Codification Plan de gestion (2008 – 2012) selon le guide méthodologique RNF pour les actions maintenues sur la période de la convention de gestion*

Le tableau synthétique (Cf. annexe n° 2) présente une synthèse des réalisations/actions effectuées par objectif opérationnel du plan de gestion (2008 – 2012) et sur la durée de la convention de gestion (2012 – 2016).

Chacune de ces opérations est regroupée par objectif opérationnel. Pour chacune de ces opérations, le degré de réalisation à l'échelle de la Réserve est indiqué. Un commentaire apporte des précisions sur les résultats de l'opération, les raisons éventuelles expliquant sa non réalisation (difficultés rencontrées,...), l'appréciation portée sur les objectifs atteints ou pas, en l'absence d'indicateur de réalisation.

Légende tableau

P	Priorité
C.op	Code opération
D.Réal.	Degré de réalisation de l'opération à l'échelle de la réserve
0	Irréalisée
*	Seulement abordée
**	Partiellement réalisée
***	Pleinement réalisée

Les rapports d'activité sur la période de la convention de gestion (2012 à 2016) et la dernière évaluation détaillée du plan de gestion (2008 -2012) sont joints en annexes 2 et 3.

3 - ZOOM SUR LES PRINCIPAUX DOMAINES DE LA CONVENTION DE GESTION

3-1 SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

Organisation surveillance du territoire et police de l'environnement

Au cours de ces 5 années, la surveillance de la réserve naturelle a été assurée par 5 gardes (pour 5 ETP) commissionnés et assermentés par le Ministère de l'Environnement, qui peuvent constater les infractions à la réglementation fixée par le Décret n° 80-27 du 14 janvier 1980 portant création de la RNNGA, mais également les infractions à la législation faune-flore. Ils peuvent à ce titre verbaliser les contrevenants (procès-verbal ou timbre amende).

Tout au long de l'année des patrouilles de surveillance sont effectuées sur l'ensemble de la Réserve à pied, en canoë, en barque et en véhicule à moteur : sentiers de randonnées pédestres balisés ou non, rivière, route touristique des Gorges de l'Ardèche et ses belvédères, sites sensibles de reproduction des grands rapaces, sites d'escalade autorisés, grottes et cavités en particulier celles dont l'intérêt patrimonial (naturel et/ou culturel) est avéré, sites archéologiques...

Ce dispositif est renforcé dès le printemps. En effet, en collaboration avec les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), et de l'Office National des Forêts (ONF), de la Police rurale (jusqu'en 2014) des patrouilles mixtes en canoë et à pied sont réalisées plusieurs fois par semaine. Ces surveillances sont organisées la semaine et le week-end (y compris jours fériés) en soirée et très tôt le matin afin de lutter contre le bivouac sauvage et les feux éventuels.

Par ailleurs, un partenariat direct existe avec les gendarmeries de Vallon Pont d'Arc et Bourg-Saint-Andéol qui viennent renforcer ce dispositif en cas de besoin y compris sur les bivouacs.

Le référent « Police » (garde assermenté) ou le conservateur de la RNNGA, participent régulièrement aux réunions avec les services de la DDT de l'Ardèche concernant l'élaboration du Plan de contrôle inter-services des polices de l'eau et de la nature associant l'ensemble des services et établissements exerçant des missions de police dans les domaines de l'environnement: la DDT, l'ONCFS, l'ONEMA, la DDCSPP, la DREAL, l'ARS, l'ONF et les Réserves Naturelles, ainsi que la Gendarmerie et la Police Nationale.

Chaque année, le conservateur de la RNNGA communique auprès des services de la Préfecture de l'Ardèche le bilan de la sécurité estivale mise en place par le SGGA dans les Gorges de l'Ardèche avec l'appui des services de la Police de l'environnement comme l'ONCFS, l'ONEMA, l'ONF, la Gendarmerie...

Astreinte semaine et WE

Un système d'astreinte semaine et WE avec présence obligatoire sur les bivouacs en période estivale a été mis en place par le SGGA pour les 4 gardes soit : **37** astreintes dont :

- 15 astreintes (janvier à avril) : surveillance des aires de bivouacs, route touristique et sites sensibles de la RNNGA et astreinte téléphonique toute la durée de l'astreinte,
- 22 astreintes (de mai à septembre) : présence obligatoire le samedi sur un des deux bivouacs et opération de police le lendemain matin ainsi que 3 autres fois / semaine, au minimum, avec un autre garde de la RN.

Opération éco-gardes/ brigade verte Pont-d'Arc - Vallée de l'Ibie et belvédère de la RNNGA

Depuis 2012, le SGGA a engagé une opération d'éco-gardes/brigade verte durant l'été afin de sensibiliser les visiteurs à la fragilité du site et au respect de la réglementation notamment sur les feux et le

bivouac sauvage. La présence des éco-gardes sur le premier belvédère (« Serre de Tourre ») de la réserve naturelle, en bord de route touristique, vient compléter et renforcer les missions de prévention des gardes de la RNNGA auprès des touristes.

L'accompagnement des éco-gardes par les gardes assermentés de la RNNGA devrait pouvoir être plus régulier car très bénéfique sur des secteurs à forte fréquentation touristique.

Tableau récapitulatif des opérations et heures de Police et de surveillance réalisées de 2012 à 2016

Nombre total d'opérations réalisées	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
		100	86	76	89
avec ONCFS	6	10	6	4	(pas encore réalisées)
avec ONEMA	8	5	5	3	(pas encore réalisées)
avec ONF (07 et 30)	/	9	1	2	(pas encore réalisées)
avec Gendarmerie (Saint-Martin d'Ardèche et Vallon pont d'Arc)	15	14	5	4	(pas encore réalisées)
avec Police rurale	6	3	/	/	/
Nombre total d'heures réalisées	938	893,30	728	930,30	(en cours)

Une fiche « Police et astreinte » (RNNGA – SGGA) est renseignée après chaque sortie de Police et de Surveillance par les gardes concernés (Cf. Fiche « Police et astreinte » en annexe). Jusqu'en 2014, cette fiche, transmise au secrétariat du SGGA, permettait d'alimenter une base de données interne de suivi de l'ensemble des opérations de police et de surveillance, y compris celles effectuées avec les autres services de police de l'environnement, afin d'établir les bilans annuels d'activités de la RNNGA et de gérer les TA.

Depuis, 2014, la saisie des infractions constatées et relevés, essentiellement par Timbre Amende pour la RNNGA, est faite par chaque garde sur un outil géré par l'ONCFS, base de données unique en place depuis 2009, qui regroupe tous les comptes rendus de procès-verbaux (CRPV) y compris les TA.

Cette saisie est complétée par l'utilisation de la fiche « Police et astreinte » (fiche dématérialisée en 2016) afin de poursuivre le suivi des missions de police et de surveillance et de communiquer auprès des élus et partenaires du SGGA sur le travail réalisé.

SUIVI DES AUTORISATIONS

Entre 2012 et 2016, 17 autorisations ont été délivrées :

- ✓ 0 concernent des travaux dits lourds (après avis CSRPN et CDNPS) ;
- ✓ 14 concernent des travaux dits légers dont 9 manifestations sportives
- ✓ 3 concernent des autorisations scientifiques.

Date demande autorisation travaux	Nature des travaux autorisés dans la RNNGA de 2012 à 2016	Nombre d'autorisation délivrée/an				
		2012	2013	2014	2015	2016
8 avril 2012	Prélèvement végétal pour la réalisation d'une étude écophysiological des genévriers de Phénicie	/	1	1	1	/
8 avril 2013	Travaux de rénovation des toitures des bâtiments du bivouac de Gaud	/	1	/	/	/
8 avril 2013	Pose de panneaux solaires sur la toiture du bâtiment du camping des grottes de Saint-Marcel d'Ardèche	/	1	/	/	/
4 juillet 2014	Travaux d'alimentation électrique du camping de la plage des Templiers demandée par le SDEA 07	/	/	1	/	/
4 juillet 2014	Campagne de fouilles archéologiques sur le site de la Baume d'Oullen demandée par le laboratoire TRACES	/	/	/	1	/
1 juillet 2015	Renforcement des équipements de sécurité sur quelques passages du sentier des Gorges	/	/	/	1	/
<i>Non communiquée</i>	Marathon des Gorges de l'Ardèche	*	1	1	1	<i>A venir</i>
<i>Non communiquée</i>	Trail Saint-Martin d'Ardèche	1	1	1	1	1
<i>Non communiquée</i>	Raid du Pont d'Arc	1	/	/	/	/

* Annulation pour conditions météorologiques

Non communiquée : manifestations traitées par les services de la Préfecture de l'Ardèche mais impactant en partie la RNNGA

En 2012, le projet d'aménagement du chemin d'accès au camping « La plage des Templiers » (Saint-Remèze), avec pour objet de rendre le chemin plus accessible aux véhicules motorisés, reçoit un avis défavorable du CSRPN le 22 mars 2012 et du Comité consultatif de la réserve le 27 juin 2012.

La liste des autorisations délivrées sur la durée de la convention de gestion est présentée en annexe 5.

INFRACTIONS

La nouvelle organisation (2010) des bivouacs permet aux gardes de la RNNGA d'être plus présents sur la rivière et le sentier du fond des gorges de l'Ardèche, durant la période estivale.

La poursuite des opérations de Police en interne (deux gardes obligatoires par sortie) et interservices (ONCFS, ONEMA, Gendarmerie) sont toujours très positives. Sur des secteurs ciblés comme la partie aval des Gorges de l'Ardèche, la gendarmerie de Saint-Martin d'Ardèche a très largement renforcé ces patrouilles régulières avec une nette diminution des incivilités sur la rivière au lieu dit « Le Louby ».

Nature des infractions relevées : les principales infractions relevées sont comme pour la précédente convention de gestion (2008 -2012), essentiellement le bivouac sauvage (et feux associés) et la circulation et le stationnement de véhicules.

Sports extrêmes dans la RNNGA : depuis 2014 des interventions de police des gardes de la RNNGA liées aux nouvelles pratiques de sports « extrêmes » comme le base jump, saut pendulaire (alternative au saut à l'élastique), slackline mais également cordes tendues au dessus de la rivière pour être équipée d'une

tyrolienne...(voir récapitulatif « Nombre de Timbre Amende »). Il sera nécessaire à l'avenir de rester très vigilants sur ces pratiques interdites dans la réserve naturelle !

Arrêté préfectoral interdisant la détention d'alcool à des fins de consommation sur les bivouacs et le Domaine Public Fluvial : pris le 1er juin 2010, cet arrêté a permis de réduire les comportements liés à la consommation excessive d'alcool. Mais si les clients sont désormais tous au courant (ou font semblant de ne pas l'être) l'alcool est toujours présent sur les bivouacs (et donc transporter dans les canoës) avec des situations ponctuelles parfois proches des débordements d'avant 2009, avec des groupes consommant l'alcool avant d'arriver sur les bivouacs.

Des opérations inopinées des gendarmeries de Vallon Pont d'Arc et de Saint-Martin d'Ardèche sur la rivière et les bivouacs permettraient, sans mobiliser des moyens exceptionnels comme lors des opérations « coup de poing », d'augmenter le nombre de contrôles et renforcer l'application de l'arrêté d'interdiction de consommation d'alcool que les gardes de la réserve naturelle n'ont pas les moyens juridiques de faire respecter.

Extension du périmètre de compétence des agents commissionnés des réserves naturelles : prévue en 2016 il est un élément déterminant dans la gestion des infractions hors RN qu'il faut intégrer à une organisation (disponibilité des gardes) parfois compliquée en saison estivale !

Le détail des infractions relevées sur la durée de la convention 2012 – 2016 est reporté dans le tableau présenté en annexe 6 (« Tableau récapitulatif des infractions constatées de 2012 à 2016 »).

3-2 TRAVAUX DE GESTION DES MILIEUX NATURELS ET D'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

TRAVAUX DE GESTION RÉALISÉS

Objectif opérationnel du plan de gestion	Objectif de conservation	Milieux traités	Descriptif des travaux réalisés	Travaux réalisés				
				2012	2013	2014	2015	2016
A4. Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes végétales des habitats naturels remarquables et des propriétés du CG07	Conserver le patrimoine naturel et favoriser la naturalité du site	Pelouses psammophiles (sur accumulations sableuses) remarquables et ripisylve (habitats d'intérêt communautaire)	Opérations manuelles (2 à 3/an) d'arrachage et d'écorçage et coupes d'essences exogènes invasives comme le Robinier, l'Ailante, l'Ambrosie, la Renouée du Japon...Evaluation du nombre de pieds arrachés ou écorcés	X	X	X	X	X
A5. Réhabiliter ou détruire les « points noirs » (infrastructures touristiques ou privés)		Forêt méditerranéenne de chêne vert	Destruction d'une « cabane », (Labastide de Virac, en face du bivouac de Gaud), avec évacuation des matériaux, en déchetterie et remise en état des lieux. Opération réalisée sur 3 jours par l'association Ecate et les Bateliers de l'Ardèche grâce à l'engagement de la commune de Labastide de Virac (arrêté de mise en péril imminent)	X				
A6. Maintenir les opérations d'enlèvements des déchets : RNNGA, rivière et Route touristique des Gorges de l'Ardèche		Abords Route touristique des Gorges de l'Ardèche (RTGA, en limites de la RNNGA) et berges de l'Ardèche	RTGA : enlèvement journalier (d'avril à octobre) des déchets réalisé chaque année par les agents du SGGA et saisonniers (équipe entretien), Rivière : 2 opérations annuelles de nettoyage en moyenne en début et fin de saison Partenariat : commune de Saint-Remèze et la Communauté de Communes « Gorges de l'Ardèche», bénévoles (nettoyage rivière), association de riverains et entreprises de location de canoës	X	X	X	X	X
A7. Favoriser le maintien des milieux dunaires		Accumulations sableuses des Gorges de l'Ardèche	Entretien clôtures (barrière bois ou fils métalliques) autour des dunes de Gaud, Gournier et Montagne de sable	X	X	X	X	X
A14. Poursuivre les opérations de sauvegarde en faveur du Vautour		Forêt méditerranéenne de chêne vert avec zones suffisamment	Entretien régulier des 3 placettes de nourrissage : débroussaillage, coupes	X	X	X	X	X

percnoptère sur le site B1 (entretien et approvisionnement des placettes de nourrissage)		ouvertes	d'arbustes et d'arbres, réparation clôtures, contrôle clôtures électriques, nettoyage fosses dépôts déchets de boucherie					
F8. Canaliser la fréquentation en favorisant la découverte de la région des Gorges de l'Ardèche	Maîtriser de la fréquentation touristique et sportive	Forêt méditerranéenne de chêne vert et accumulations sableuses	Entretien annuel et régulier des 10 sentiers de randonnée pédestre SGGA par 2 agents du syndicat avec ponctuellement l'appui technique d'Ecate (association d'insertion)	X	X	X	X	X
I2. Maintien en état des infrastructures, amélioration et renouvellement du matériel	Améliorer le fonctionnement : personnel, bâtiments et leurs abords...	Bivouacs de Gaud et de Gournier	Entretien des abords des bâtiments des bivouacs et des zones destinées aux clients: débroussaillage, élagage, abattage, écorçage et arrachage d'espèces invasives... Nettoyage des pistes d'accès aux bivouacs : 1/an (prestataire)	X	X	X	X	X
Travaux de gestion des EEE végétales présentes à la Maladrerie des Templiers (action non identifiée dans le Plan de gestion en 2007)	Conserver le patrimoine culturel : archéologie et petit patrimoine	Maladrerie des Templiers (patrimoine culturel)	1 à 2 Interventions/an de gestion des EEE végétales par une équipe de 4 agents du SGGA et agents techniques du département du Gard : débroussaillage, élagage, abattage avec pour objectifs le maintien des ouvrages en place et la préparation des fouilles réalisées de 2012 à 2015	X	X	X	X	X

BALISAGE ET SIGNALISATION DE LA RESERVE

Balisage et signalétique réglementaire

Les missions de balisage réglementaire sont réalisées par le SGGA. Le suivi de ce balisage est effectué par les deux agents chargés du balisage, de la pose de la signalétique et de l'entretien des 8 sentiers gérés par le SGGA, dont celui du fond des Gorges de l'Ardèche (RNNGA). Mais ce suivi est également réalisé par les 5 gardes commissionnés lors de leur mission de police et de surveillance. Un point annuel est réalisé par les agents dans le cadre des réunions de pôle scientifique et technique sous la responsabilité du conservateur de la RNNGA.

Dans l'attente du renouvellement officiel du décret de création de la RNNGA, en particulier pour les modifications et précisions de limites de la réserve naturelle, aucun nouveau panneau réglementaire n'a été posé dans la RNNGA durant la période de la convention de gestion (2012 – 2016).

Seuls quelques panneaux vandalisés, enlevés sans qu'il ait été possible de les retrouver, ont été remplacés dans la limite des stocks disponibles du gestionnaire (2013 et 2014).

Dès que le nouveau décret sera en vigueur l'ensemble de la signalétique réglementaire de la réserve sera modifiée (ou remplacée pour les plus anciens panneaux) et de nouveaux panneaux seront posés en particulier aux accès à la réserve, en rive droite.

Balisage, signalétique et entretien des sentiers et bivouacs (avec référence à la RNNGA)

Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche a engagé en 2009 une action globale de refonte de son réseau de sentiers de randonnée pédestre tenant compte des évolutions des Communautés de Communes environnantes. Afin d'éviter une superposition des sentiers, une réflexion a été engagée : il a été décidé que la SGGA conserverait la responsabilité des sentiers directement liés à la Réserve Naturelle et à la Dent de Rez soit 8 sentiers au total.

L'effort de balisage (et entretien des sentiers) annuel réalisé en interne par, au minimum, deux agents est soutenu et répond aux objectifs que le SGGA s'est fixés : maîtriser la fréquentation pédestre sur le site des Gorges de l'Ardèche et en particulier dans la RNNGA en offrant un accueil de qualité aux randonneurs.

Chaque année les panneaux d'entrée de la Réserve naturelle et celui d'information de navigation du rapide de la « Dent noire » en bord de rivière, sont posés et déposés en début et fin de saison par les agents du SGGA.

Chaque année, concernant la pratique de l'escalade autorisée sur un certain nombre de sites conventionnés avec le CD FFME, le référent « escalade » du syndicat pose une série de panneaux réglementant cette pratique durant la période de reproduction des rapaces rupestres nicheurs en fonction de leur présence ou non (Aigle de Bonelli, Faucon pèlerin et Vautour percnoptère).

En 2012, plusieurs types de panneaux thématiques (patrimoine naturel et culturel) ont été réalisés par le SGGA: « Maladrerie des Templiers », « Bouscatiers, charbonniers », porte d'entrée sentiers de randonnées, passages à gué, « Montagne de sable » et pelouses psammophiles », panneau d'information de navigation « rapide de la Dent noire », ...

En 2013, création (SGGA/LPO RA-prestataire) et pose (SGGA/LPO RA) de deux panneaux concernant l'information sur la présence des chauves-souris pour deux cavités des Gorges de l'Ardèche ainsi que 4 panneaux bivouacs sur les deux sites (Gaud et Gournier).

En 2014 (réalisation en interne) et 2015 (prestataire), pose (SGGA) panneaux d'information-sécurité à l'attention des clients des bivouacs : plan d'évacuation (inondation et incendie), panneaux de passage à gué, banderoles et structures bois signalétique entrée de la réserve naturelle...

En 2015 et 2016, création et pose de panneaux d'information sur les limites de la RNNGA (feuille A4 plastifié en interne) placés par le référent « Forêt » et un garde assermenté dans le cadre de coupes de bois en bordure de la réserve naturelle afin d'informer les propriétaires des parcelles forestières et les exploitants forestiers.

En 2016 : création (SGGA/LPO RA/ CDS) et pose de 4 panneaux d'information sur les chauves-souris dans deux grottes de la RNNGA et deux du site classé du Pont d'Arc ; création (SGGA-prestataire) de deux banderoles d'information d'arrivée aux bivouacs (Gaud et Gournier).

Liste des travaux de balisage réalisés sur la durée de la convention de gestion est présentée en annexe 7.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES AUTRES INFRASTRUCTURES

Nature des Travaux d'entretien des infrastructures	Maitrise d'ouvrage	Descriptif des travaux réalisés	Travaux réalisés				
			2012	2013	2014	2015	2016
Bivouac de Gaud							
Château (espace pédagogique)	SGGA	Aménagements des abords du Château (finalisation) : nivellement plateforme, remplacement du barbecue, délimitation de l'aire de repos...	X				
		Expertise problème d'évacuation eaux usées				X	
	Département07	Remplacement mur en pierres par talus enherbé					X
	Département07	Réfection complète de la toiture et reprise du faux-plafond (160 m ²)			X		
Toiture accueil	SGGA	Réfection complète de la toiture la plus haute et réparation sur velux : - Nettoyage toiture (2013) - réfection complète toiture différée (2015)/ 197 m ²		X		X	
Ancien accueil	Département07	Réfection complète de la toiture (71,20 m ²)				X	
Sanitaires	SGGA	Nettoyage toiture (120 m ²)				X	
Bivouac de Gaud : « La clède »	Département07	Réfection toiture du bâtiment en pierres sèches avec toiture tuiles canal					X
Installations électriques	Département07 et SGGA	Réparations installations électriques suite à contrôle 2015					X
Travaux assainissement /Eau potable	SGGA	Fournitures et pose de vannes, , pompes recirculation.....				X	
Tentes « Marabouts » (accueil du public)	SGGA	Remplacement des tentes				X	X
Bivouac de Gournier							
Bivouac de Gournier : exposition en RDC et pièce mezzanine à l'étage	SGGA	Reprise ponctuelle des plaques ondulées non jointives				X	
Bivouac de Gournier :	SGGA	Nettoyage toiture				X	

accueil							
Installations électriques	Département07 et SGGA	Réparations installations électriques suite à contrôle 2015					X
Travaux assainissement /Eau potable	SGGA	Fournitures et pose de vannes, pompes recirculation...				X	
Tentes « marabouts » (accueil du public)	SGGA	Remplacement des tentes « marabouts »				X	X

3-3 CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL

SUIVI DU PATRIMOINE NATUREL

Tableau de synthèse des suivis réalisés sur les différentes années de la convention de gestion

(Cf. annexe n°2 « Tableau de synthèse des réalisations/actions effectuées par objectif opérationnel du plan de gestion (2008 – 2012) et sur la durée de la convention de gestion 2012 – 2016 »)

Inventaires et Suivis	Contenu des inventaires et des suivis	Années de mises en oeuvre					Principaux résultats
		2012	2013	2014	2015	2016	
Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF, protocole commun RNF) : forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche (SGGA – RNF-ONF)	<p>Etude de l'évolution des écosystèmes forestiers des gorges de l'Ardèche avec comme objectifs : évaluation de conservation de la forêt étudiée mais aussi, par le biais de placettes permanentes, approfondir les connaissances sur la dynamique de ces peuplements dans le temps et l'espace et plus globalement de la fonctionnalité de l'écosystème forestier de la RNNGA,</p> <p>- Forêt de chêne vert méditerranéenne : adaptation au contexte méditerranéen / 268 placettes permanentes mises en place dans la RNNGA(hors ripisylve) / Cartographie / SERENA</p> <p>- Ripisylve : module alluviale du PSDRF adapté au contexte des Gorges de l'Ardèche / 37 transects avec 31 placettes permanentes et 34 placettes temporaires / Cartographie / SERENA</p>	X	X		X		<p>Fôret de chêne vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - majorité des arbres caractérisés par un faible diamètre (92% des arbres vivants avec un diamètre entre 7,5 et 20 cm), représentatifs d'un jeune taillis, - prédominance des arbres en taillis (61% des arbres inventoriés) contre 39% des arbres en futaie ou futaie sur souche, - peuplements sont jeunes et issus d'une exploitation relativement récente. <p>Ripisylve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - peuplement de la forêt de bois tendre jeune et relativement homogène en termes de hauteur et de diamètre (milieu soumis aux crues), - forêt de bois dur : les hauteurs rarement

	<ul style="list-style-type: none"> - étude globale à poursuivre en entre 2023 et 2025 - saisie base de données SERENA. 						<ul style="list-style-type: none"> supérieures à 20 m indiquant un peuplement jeune dominé par une frênaie à Orme champêtre et à Robinier faux-acacia, espèces post-pionnières des forêts de bois dur, - volume de bois mort/volume total faible avec 5,1 %, comparé aux 15 % considérés comme indicateur d'une forêt à caractère naturel, - espèces allochtones tant herbacées qu'arborées présentes sur toutes les placettes inventoriées, - Indicateur potentiel de l'évaluation de l'état de conservation des habitats (prochain PG).
Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>) (SGGA – RNF)	<p>Suivi de l'évolution de l'état sanitaire des peupliers noirs concernés par un programme de conservation des ressources génétiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stratégie de conservation in-situ (préservation et suivi des arbres sur le site) et ex-situ (bouturage multiplication des plants et suivi en pépinière) - programme initié dans la RNNGA en 2006 - 52 peupliers marqués en 2006 dont 33 retrouvés, étudiés et où le marquage a été renouvelé (pose de plaquettes métalliques numérotées sur les troncs) - cartographie, - saisie base de données SERENA. 				X		<ul style="list-style-type: none"> - accroissement moyen des arbres depuis 2006 avec une augmentation moyenne du diamètre de 8,8 cm, - peu de régénération des peupliers noirs où subsistent des individus âgés parfois dépérissants, - poursuivre l'étude et la protection de cette espèce remarquable, support de nombreux micro-habitats utilisés par des espèces forestières, - Indicateur potentiel de l'évaluation de l'état de conservation des habitats (prochain PG).
Bryophytes forestiers (CBNMC)	<p>Inventaire et suivi des Bryophytes forestiers (forêts de versants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - liste des taxons et des syntaxons observés et leur localisation, - analyses particulières des espèces et des végétations patrimoniales associées, - cartographie , - saisie base de données SERENA. - protocole de suivi en interne. 	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - 173 taxons observés, géolocalisés et cartographiés, - Forêts des versants des gorges de l'Ardèche riches en bryophytes: plusieurs espèces remarquables, - Forêts jeunes, - grande rareté et grande sensibilité de certaines espèces comme <i>Mannia californica</i>, <i>Orthotrichum philibertii</i>, <i>Neckera besseri</i> - Mesure de gestion proposée: libre évolution pour favoriser la conservation du patrimoine bryophytique, - protocole de suivi en interne proposé par le CBNMC,

							- Indicateur potentiel de l'évaluation de l'état de conservation des habitats (prochain PG).
Lichens forestiers (FRAPNA)	Inventaire (état initial) des Lichens : - espèces par affinité écologique afin de caractériser les peuplements des divers types de milieux forestiers (chênaies, ripisylves...), -évaluation de l'intérêt floristique, sociologique et chorologique des lichens forestiers des Gorges de l'Ardèche, - recherche des espèces patrimoniales (rares au niveau national, en limite de répartition ...), en particulier celles caractéristiques des vieilles forêts, et localisation sur le site, - 126 relevés réalisés sur 42 stations, - cartographie, - saisie base de données SERENA.	X	X				- 219 taxons inventoriés - L'abondance de ces espèces (richesse et fréquence), confirme l'intérêt de certains secteurs forestiers de la RNNGA, - 27 espèces indicatrices de longue continuité biologique dont 7 patrimoniales. - confirment l'existence de zones forestières relativement anciennes, - Mesure de gestion proposée: libre évolution pour favoriser la conservation du patrimoine lichénique avec préservation des vieux arbres et des bois morts sur pied ou tombés au sol, - Indicateur potentiel de l'évaluation de l'état de conservation des habitats (prochain PG).
Pelouses psammophiles des accumulations sableuses des Gorges de l'Ardèche (SGGA)	Suivi des pelouses psammophiles : - synthèse des relevés botaniques (quadrats) effectués depuis 2006 sur les pelouses de la Montagne de sable, de Gaud et de Gournier, - mis en place du protocole sur deux autres pelouses psammophiles de la RNNGA, - amélioration des connaissances phytosociologiques, - évaluation état de conservation des pelouses psammophiles et des mesures de gestion mises en place, -cartographie, - saisie base de données SERENA.	X	X	X	X	X	- efficacité des mesures de gestion dans leur globalité, - pas de fermeture du milieu ni de déclin de la diversité des espèces psammophiles, - protocole de suivi à adapter aux questions de maintien des milieux et d'optimisation des interventions anthropiques, - protocole d'échantillonnage à organiser et réaliser de façon rigoureuse et prendre en compte l'analyse future des données, - l'absence de régénération naturelle des accumulations sableuses compromet le maintien à long terme la biodiversité des pelouses psammophiles.
Genévrier de Phénicie (Société Botanique d'Ardèche – Université Aix en Provence)	Etude du genévrier de Phénicie des falaises des gorges de l'Ardèche : - Compréhension des spécificités (adaptations) et du fonctionnement des Genévriers de Phénicie dans un environnement stressant tel que les falaises en comparant avec des G. de Phénicie peuplant les replats,	X	X	X	X		- 1 arbre de 1 500 ans pour un tronc trouvé par un agent du SGGA, - espèce patrimoniale remarquable en milieu extrêmement sensible, - Thèse (sur le genévrier de Phénicie des Gorges de l'Ardèche en cours depuis 2013,

	<ul style="list-style-type: none"> - Compréhension de la croissance et de la longévité des Genévriers de Phénicie des parois, - Compréhension de la structuration génétique des Genévriers de Phénicie dans le Sud de la France, - Recensement et Cartographie des Genévriers de Phénicie des falaises en vue de leur conservation 						<ul style="list-style-type: none"> - Information régulière auprès des grimpeurs (formations CREPS, rencontres sur le terrain), - formation labellisés « Guide Nature Gorges de l'Ardèche », - texte Genévrier de Phénicie dans topoguide escalade... - Indicateur potentiel de l'évaluation de l'état de conservation des habitats (prochain PG).
Flore des parois rocheuses (SGGA - BTS GPN Aubenas - Société Botanique d'Ardèche - Etudiants Master – CBNMC)	Inventaire-prospections-suivis de la flore des parois rocheuses : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorations des connaissances sur la répartition des espèces patrimoniales au niveau de l'ENS des gorges de l'Ardèche et caractérisation des associations végétales des pieds de falaises. : - journées de prospection en pied de « falaise » et/ou sur les vires rocheuses, - saisie base de données SERENA. 	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Hesperis laciniata</i> (rare en Ardèche, typique des pieds de falaise thermophile), - <i>Globularia alypum</i> (très localisé en Ardèche, typique des pieds de falaise peu anthropisés), - <i>Clypeola junthlaspi</i> (petite annuelle indiquant une bonne fonctionnalité des pieds de falaises), - <i>Sisymbrium irio</i> (vulnérable/très rare d'après la liste régionale uicn) - <i>Asplenium petrarchae</i> (vulnérable/très rare d'après la liste régionale uicn), - <i>Ephedra distachya</i> (première station dans la RNNGA, en danger critique d'extinction d'après la liste rouge régionale UICN, protection en région Rhône-Alpes) - <i>Biscutella cichoriifolia</i> (Quasi-menacé d'après la liste régionale uicn, protection en région Rhône-Alpes), - <i>Clypeola junthlaspi</i> (petite annuelle indiquant une bonne fonctionnalité des pieds de falaises) - <i>Erodium malacoides</i> (vulnérable/très rare d'après la liste régionale UICN), - <i>Urtica urens</i> (deuxième station de la RNNGA, typique des pieds de falaises) - <i>Parietaria lusitanica</i> (nouvelle station en plus des 5 autres connues dans la RNNGA, ce sont les seules stations pour la région Rhône-Alpes) - évaluation de l'intérêt naturaliste d'une falaise en vue d'équipements d'escalade.
Espèces Exotiques envahissantes	Inventaire et suivi des Espèces Exotiques Envahissantes végétales (EEEV) de la RNNGA et du site classé du Pont d'Arc	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 60 EEEV identifiées, - Stratégie d'intervention précisée en 2014 en

végétales (EEE V) (SGGA)	(ENS) : - inventaire des EEEV avec adaptation protocole au contexte des Gorges de l'Ardèche, - cartographie, - saisie base de données SERENA, - stratégie d'intervention sur le moyen et le long terme, - travaux de gestion des EEEV.					fonction des 10 espèces ciblées et de leurs impacts réels ou potentiels identifiés selon les enjeux régionaux et nationaux mais principalement selon la faisabilité de sa mise en œuvre au regard du site (accessibilité, crues), - plusieurs milliers de pieds d'Ailante, de Robiniers faux acacia, de Renouée du japon et d'ambrosie écorcés ou arrachés, - travaux réalisés en interne, Ecate, Volontaire pour la nature.
Espèces Exotiques envahissantes animales (EEE A) (Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)	Inventaire des EEE animales (poissons, mollusques, crustacés, mammifères et reptiles, insectes) de l'ENS des Gorges de l'Ardèche: - cartographie des espèces identifiées / SERENA, - analyse et diagnostic de la situation avec hiérarchisation des enjeux, - identification méthodes de lutte et d'éradication ainsi qu'évaluation de leurs coûts par espèce, - définition stratégie de gestion des EEE animales, - prospections subaquatiques sur l'ensemble du linéaire du périmètre d'étude, - étude piscicole sur 3 stations d'inventaires, - mise en place réseau de pièges pondoires (moustique Tigre) avec relevés entre juin et octobre, - saisie base de données SERENA.			X		- Perche soleil, Poisson-chat et Pseudorasbora ne révèlent pas leur capacité « envahissante », pas de mesures d'éradication possible en l'état des connaissances, - présence écrevisse Américaine avérée sur l'ensemble du linéaire mais pas de potentiel envahissant, - Corbicule asiatique présent sur l'ensemble du linéaire dans des proportions assez importantes, pas de mesure de gestion de contrôle et/ou d'éradication de cette espèce mais proposition d'étude de son impact sur la Mulette épaisse (<i>Unio crassus</i>), - pas de colonisation du site d'étude par le Ragondin, le Rat musqué ou la Tortue de Floride, - menace faible du moustique Tigre sur la RNNGA.
Aigle de Bonelli (<i>Aquila fasciata</i>) (SGGA-LPORA)	Suivi et surveillance des deux couples d'Aigle de Bonelli : - suivi annuel des couples et des sites (LPO RA/SGGA), - suivi de la reproduction (LPO RA/SGGA), - baguage des jeunes (LPO RA/CEEP/SGGA/FFME/CDS), - Gestion concertée des espèces proies et de leurs habitats (SGGA, Associations de chasse-07 et 30, LPO RA, ONF07, Association Foncière Pastorale des plateaux de la Dent de Rez), - limitation des risques de dérangements par la sensibilisation des pratiquants des sports de nature (Escalade, Spéléologie, randonnée) : intervention auprès des professionnels "labellisés	X	X	X	X	- Maintien des 2 couples d'aigle de Bonelli reproducteurs (sur 35 couples en 2016), - reproduction régulière sur les deux sites avec 2 aiglons au minimum depuis 2012, - Suivi et surveillance des deux couples pendant et hors période de reproduction en partenariat avec la LPO RA : près de 200 heures en moyenne pour les deux structures, - Information et concertation auprès des chasseurs, des pratiquants des sports de nature pour la préservation des sites de reproduction et le respect des périodes

	<p>Réserve Naturelle", des étudiants en formation au CREPS et des visiteurs (LPO RA SGGA),</p> <p>- saisie base de données SERENA.</p>					<p>sensibles,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat fort SGGA – CORA FS : renforcement du suivi de l'espèce et développement d'un programme de "Gestion concertée" avec les associations de chasse et l'ONF 07, - Suivi de jour (2012 à 2016) des traces indirectes des lapins : existence de petits noyaux de populations pour certains sites aménagés, - Diagnostic (SGGA) de gestion des espèces proies de l'aigle de Bonelli, - réaménagements garennes artificielles avec les chasseurs (Bidon, Saint- Remèze), - projet de convention de gestion espèces proies aigle de Bonelli (Fédération des Chasseurs de l'Ardèche et SGGA) pour signature envisagée en 2016, - Participation au PNA Aigle de Bonelli (SGGA-RNF) : 1 à 2 réunions/an, - Participation systématique d'un agent SGGA au bagage des jeunes aiglons, - Interventions stages CREPS et Labellisation, poursuite de la mise en œuvre et du renouvellement de la convention escalade... (LPO, SGGA), - Indicateur potentiel de l'évaluation de l'état de conservation des habitats (prochain PG). 	
<p>Vautour Percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>) (SGGA-LPORA-LPO07-ONF)</p>	<p>Suivi et surveillance réguliers du Vautour percnoptère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement et entretien de placettes d'alimentation permettant l'accès aux ressources d'origine domestique (dépôt réglementaire d'animaux morts, déchets de boucherie) et leur approvisionnement régulier, - suivi et surveillance des sites et des couples pour mieux appréhender la phénologie de la reproduction et les risques de dérangement, - amélioration des connaissances (cartographie des menaces, inventaire des anciens sites et des potentialités alimentaires), - sensibilisation des acteurs locaux (propriétaires, éleveurs, pratiquants de sports de nature, élus, scolaires...) - participation des agents du SGGA aux formations des brevets d'Etat du CREPS sur la réglementation en espaces protégés et l'écologie des parois rocheuses, 	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien du Vautour percnoptère sur le massif de la Dent de Rez et dans la RNNGA avec : reproduction et jeune à l'envol (2015) et présence de deux couples dans la RNNGA (absence de l'espèce depuis plus de 20 ans !) et 1 couple hors RNNGA, sur le territoire des Gorges de l'Ardèche, - Suivi et veille à la tranquillité du couple nicheur (SGGA-LPO), - Information et concertation auprès des chasseurs, des pratiquants des sports de nature (idem Aigle de Bonelli) avec carte zones sensibles et périodes de reproduction (Charte N2000), - Approvisionnement et entretien régulier des 4 placettes de nourrissage (RNNGA et RBD Bois Sauvage : ONF/LPO07) , - Présence régulière depuis 2010 de plusieurs oiseaux « surnuméraires » sur le site,

	- saisie base de données SERENA.							- Participation du référent SGGA au PNA Vautour percnoptère, - Indicateur potentiel de l'évaluation de l'état de conservation des habitats (prochain PG).
Faucon pèlerin (Falco peregrinus) (SGGA)	Suivi et surveillance réguliers des trois couples de Faucon pèlerin : - suivi des trois couples de faucon pèlerin ; - sensibilisation des acteurs locaux (propriétaires, éleveurs, pratiquants de sports de nature, élus, scolaires...) - participation des agents du SGGA aux formations des brevets d'Etat du CREPS sur la réglementation en espaces protégés et l'écologie des parois rocheuses, - saisie base de données SERENA.	X	X	X	X	X		- Maintien des 3 couples de Faucon pèlerin dans la RNNGA, - Principe de précaution appliqué aux sites de Richemalle et cirque de la Madeleine afin d'éviter tout dérangement durant la période de reproduction conformément à la convention « Escalade » (FFME-SGGA), - Pour les 3 sites de la RNNGA : au moins deux jeunes à l'envol/couple en moyenne /an.
Grand Duc d'Europe (Bubo bubo) (SGGA)	Suivi ponctuel de la présence/absence Grand duc d'Europe : - prospection simultanée avec points d'écoute, - saisie base de données SERENA.					X	X	- présence confirmée d'au moins deux couples, - Indicateur potentiel de l'évaluation de l'état de conservation des habitats (prochain PG).
Avifaune rupestre (SGGA)	Suivi de l'avifaune rupestre : - Amélioration des connaissances des espèces d'oiseaux rupestres, en particulier, celles qui font l'objet d'un statut de protection sur l'ensemble de la RNNGA, - organisation d'une veille écologique sur le long terme des espèces les plus représentatives du milieu rupestre de la réserve naturelle , - saisie base de données SERENA.					X	X	Réflexion par un groupe d'étudiant BTS GPN (L.A. Olivier de Serre d'Aubenas) sur la mise en œuvre d'une veille écologique initiée en 2015 par les agents du SGGA : - mise en place d'un livret à destination des agents de terrain du syndicat en 2016-2017, - mise en place d'un système de saisie en direct par le biais d'une application Smartphone.
Oiseaux communs (SGGA)	Mise en place du programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) : - 10 Echantillonnages Ponctuels Simples, - 2 relevés /an (printemps).					X	X	- 36 espèces contactées en 2015 et 46 au total depuis le début du suivi en 2014, - cortège des espèces contactées cohérent avec celles attendues compte tenu des potentialités des milieux.
Castor d'Europe (Castor fiber) (SGGA)	Inventaire et Suivi du Castor d'Europe (ENS des Gorges de l'Ardèche): - complément d'inventaire des populations de Castor, - suivi visuels sur le terrain des zones des indices de présences, - suivi photographique par zonage couplé avec celui de la	(X)	(X)	X	X	X		- Présence d'une population relativement stable, essentiellement troglodyte, d'une douzaine de familles, - Espèces consommées : Armoise, Lampourde, Saule, Peuplier, Orme, Frêne, Chêne mais

	<p>Loutre,</p> <ul style="list-style-type: none"> - complément de cartographie (Mapinfo) existante (PGRNNGA et site N2000), - saisie base de données SERENA, - renseignement de la base de données SERENA (RNF), - réflexion sur la mise en place éventuelle de mesures de gestion adaptée et concertée en faveur du Castor et de ses habitats naturels sur le site Natura 2000, - évaluation de l'état de conservation du Castor sur le territoire des Gorges de l'Ardèche. 						<p>également des espèces exotiques envahissantes comme l'Ambroisie et la Renouée du Japon,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indicateur potentiel de l'évaluation de l'état de conservation des habitats (prochain PG).
<p>Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) (SGGA)</p>	<p>Etude et suivi de la Loutre d'Europe (ENS des Gorges de l'Ardèche) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - découpage en 3 secteurs du territoire des Gorges de l'Ardèche (Pont d'Arc, Châme-Gournier, Gournier-Sauze), - optimisation du dispositif de piégeage photographique sur la base des rotations de prospections par secteur, - amélioration des connaissances sur la présence de la Loutre dans le site Natura 2000 du Sud Ardèche et de la Dent de Rez, en particulier dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche, - complément cartographique des sites de marquage de la Loutre présente sur le site Natura 2000, - saisie base de données SERENA. - contribution à l'évaluation de l'état de conservation de la loutre sur le territoire des Gorges de l'Ardèche, - réflexion sur la mise en place éventuelle de mesures de gestion adaptée et concertée en faveur de la Loutre et de ses habitats naturels sur le site Natura 2000, - amélioration de la communication sur la Loutre auprès de nos partenaires et du grand public. 	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Présence avérée et régulière toute l'année de l'espèce dans les Gorges de l'Ardèche depuis au moins le début des années 2000, - Etude ADN (partenariat LPO / PNA loutre) : au moins 12 individus dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche dont 2 mâles et 1 femelle, protocole de suivi adapté mis en place en interne et suivi avec pièges photographiques, - pas d'indices de reproduction constatée à ce jour. - Indicateur potentiel de l'évaluation de l'état de conservation des habitats (prochain PG).
<p>Chiroptères (LPORA-SGGA)</p>	<p>Inventaire et suivi des populations de Chiroptères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - listes des espèces, statut biologique, état des populations, - suivi de huit cavités témoins, - suivi simultané en période de reproduction de la Dragonnière de Gaud et de la grotte du cirque de la Madeleine, - accompagnement du SGGA pour la mise en place d'une 	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Cavités d'intérêt majeur (sites d'hivernage, de transit et de reproduction) pour des espèces comme le Rhinolophe euryale, le Murin de Capaccini et le Minioptère de Schreibers. Petit rhinolophe et Grand rhinolophe, - Renouvellement convention (SGGA-LPO /2015 à

	réflexion sur le réaménagement de l'entrée naturelle de la grotte de Saint Marcel - saisie base de données SERENA.						2017) avec objectifs atteints en terme de complément d'inventaire., - Indicateurs potentiels de l'évaluation de l'état de conservation des habitats (prochain PG).
Apron (Zingel asper) (CREN-ONEMA-SGGA)	Suivi et prospection d'Apron sur l'Ardèche, en particulier dans la RNNGA : - Participation aux suivis et prospection dans la RNNGA (Gaud), - appui technique et moyen humain.	X	X	X	X	X	- Participation ponctuelle des agents du SGGA au suivi et prospection de l'Apron en particulier sur le secteur de Gaud, - Indicateur potentiel de l'évaluation de l'état de conservation des habitats (prochain PG).
Odonates (SGGA)	Inventaire et état de conservation des populations d'Odonates (ENS des Gorges de l'Ardèche) : - complément d'inventaire, - mise en place du protocole RhoMeO (2015), - veille écologique de 3 espèces d'intérêt communautaire : la Cordulie splendide (<i>Macromia splendens</i>), la Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) et le Gomphe de Graslin (<i>Gomphus graslinii</i>) - saisie base de données SERENA.	(X)	(X)	X	X	X	- Complément d'inventaire des populations d'Odonates réalisé en 2014 (stagiaire master 2 – SGGA) : amélioration des connaissances avec 33 espèces présentes sur l'ENS des Gorges de l'Ardèche, - 8 nouvelles espèces dont la Cordulie splendide (<i>Macromia splendens</i>), - caractérisation des sites d'émergences pour la Cordulie à corps fin (<i>Oxygastracurtisii</i>) et le Gomphe de Graslin (<i>Gomphusgraslinii</i>), - Indicateurs potentiels de l'évaluation de l'état de conservation des habitats (prochain PG).
Amphibiens (Prestataire-SGGA)	Inventaire et suivi des Amphibiens (ENS des Gorges de l'Ardèche) : - prospections de la Salamandre, à pied et en canoë au cœur de la RNNGA. - Inventaire global des Amphibiens de la RNNGA (2016) par prospections nocturnes en canoë par secteur et point d'écoute selon l'espèce, - amélioration des connaissances sur les espèces de grenouilles vertes présentes sur le site, le Crapaud ou Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>) et le Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>), - description des peuplements, - étude des corrélations entre les variables environnementales recueillies et l'occupation spatiale des Amphibiens,	(X)	(X)	(X)	(X)	X	- 9 espèces dont 5 d'intérêt communautaire, - Présence de la Salamandre, - Présence de plusieurs espèces remarquables dont le Crapaud calamite (<i>Epidalea calamita</i>), le Pélodyte ponctué (<i>Pelodytespunctatus</i>) et l'Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>).

	<ul style="list-style-type: none"> - protocole de suivi en interne - cartographie et saisie base de données SERENA. 						
Mulette épaisse (<i>Unio crassus</i>) (Prestataire)	Complément d'inventaire de la Mulette épaisse (<i>Unio crassus</i>) dans la RN et partie aval et amont Ardèche : <ul style="list-style-type: none"> - localisation des zones potentielles de présence sur environ 40 km de cours d'eau, - prospections en masque/tuba et bouteilles, - analyse ADN environnementales, - analyse de l'état de conservation et des menaces de l'espèce et de son habitat, - propositions de mesures de gestion nécessaires au maintien de l'espèce et de son habitat, - saisie base de données SERENA. 					X*	<ul style="list-style-type: none"> - Complément d'inventaire de la Mulette épaisse dans la RN et partie aval et amont Ardèche, - Indicateur potentiel de l'évaluation de l'état de conservation des habitats (prochain PG).
Syrphes (SGGA-Association Amis du lac de Remoray)	Inventaire des populations de Syrphes (sur 3 ans) et évaluation de l'état de conservation des milieux forestiers et dunaires de l'ENS des Gorges de l'Ardèche : <ul style="list-style-type: none"> - inventaire sur deux ans des syrphes présents sur l'ENS des Gorges de l'Ardèche (forêt méditerranéenne et pelouses psammophiles) par pièges Malaise(6) et détermination des espèces collectées, - prospections à vue, - état des lieux des capacités d'accueil des habitats pour les syrphes, - mise en place, si nécessaire, d'un suivi reproductible dans le temps, - amélioration des connaissances (régionales et nationales) des syrphes, - complément cartographique des habitats et des espèces de l'ENS et de la base de données SERENA, -complément le diagnostic écologique de la forêt méditerranéenne et des pelouses psammophiles de l'ENS des Gorges de l'Ardèche, - évaluation de l'intégrité écologique des habitats de l'ENS des Gorges de l'Ardèche, - contribution au suivi sur le long terme de l'évolution des habitats de l'ENS des Gorges de l'Ardèche, 			X	X	X*	<ul style="list-style-type: none"> - 64 taxons (au genre ou à l'espèce) ont été identifiés (61 en piège « Malaise », 3 en prospection à vue) - étude en cours : résultats fin 2016.

	- contribution à l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et patrimoniale de l'ENS des Gorges de l'Ardèche,						
Hydrogéologie souterraine et fréquentation spéléologique (CDS07)	Poursuite de l'amélioration des connaissances du milieu souterrain et de son fonctionnement hydrologique sur 5 ans : - inventaire des émergences karstiques et pertes de l'Ardèche, - étude piézométrique (enregistrement sur une année des variations piézométriques et des températures de plusieurs stations souterraines), - balisage de protection, - stage de formation au milieu souterrain, - mise en place d'actions de conservation des sites et de sensibilisation des pratiquants pour installer des comportements responsables vis-à-vis de ce milieu sensible et ses écosystèmes.	X	X	X	X	X **	- Intégration dans l'inventaire et pour chaque site, de la présence ou non d'indices biologiques du bon état de conservation du milieu (présence ou non de crustacés endémiques au milieu souterrain), - Balisage de la grotte de la Cathédrale et du Colombier et entretien du balisage du réseau Mambo, - Pose de plusieurs sondes piézométriques sur 9 stations, - les sondes piézométriques placées dans le réseau spéléologique de Saint-Marcel d'Ardèche mettent en évidence l'existence de deux ensembles de drainage avec des fonctionnements bien différenciés et la forte probabilité pour que les apports de l'Ardèche soient à même d'installer un écosystème spécifique, interface entre celui de la rivière et de l'aquifère karstique.
Sites archéologiques (DRAC RA et LR - SGGA)	Prospection-inventaire des cavités d'intérêt archéologique et de sites reconnus d'intérêt patrimonial : - prospection-inventaire pour la carte archéologique (DRAC Languedoc-Roussillon) des communes de la rive gardoise de la RNN, - prospection hivernale avec relevés GPS et report sur carte (SIG) systématiquement effectué ainsi qu'une topographie des lieux, - suivi et surveillance des sites sensibles déjà identifiés, - Participation aux recherches à la Maladrerie des Templiers.	X	X	X	X	X	- Renforcement de la protection des sites les plus sensibles et plus globalement de la Réserve Naturelle, - Amélioration de la connaissance du site, - Nouvelles découvertes de matériel et sites archéologiques (07 et 30).
Patrimoine naturel et culturel des propriétés du Département de l'Ardèche (SGGA)	Inventaire du patrimoine naturel et culturel des propriétés du département de l'Ardèche : - Complément cartographique du patrimoine naturel et culturel du département de l'Ardèche : habitats d'espèces,	X				X*	- Fiches inventaires des habitats et des espèces, vestiges archéologies, cavités sensibles, équipements pédagogiques et scientifiques, cartographie....

	vestiges archéologiques, cavités sensibles, équipements pédagogiques et scientifiques...(2012) - notice de gestion pour chaque propriété du CG07 en cohérence avec le troisième PG de la RNNGA et DOCUG du site N2000 (2016).						- hiérarchisation des enjeux/propriété, - renouvellement convention Département07-SGGA « Ardèche nature » (2014 – 2016 : avenant à la convention), - notices de gestion/propriété (en cours)
Qualité de l'eau (ONEMA, Police rurale de Saint-Martin d'Ardèche et SGGA)	Suivi de la qualité de l'eau de la rivière Ardèche : - formation agents à la mise en place du protocole de suivi (ONEMA), - protocole de suivi adapté et co-géré (ONEMA, Police rurale de Saint-Martin d'Ardèche et SGGA), - sectorisation du suivi avec RNNGA (SGGA), amont RNN (ONEMA) et aval RNN (Police rurale)	X	X	X	X	X	- 4 agents formés à la mise en place du protocole de suivi ONEMA, - mise en place du protocole de suivi, - Surveillance régulière et partagée de la qualité de l'eau de l'Ardèche (Gorges de l'Ardèche) avec l'ONEMA et la police rurale de Saint-Martin d'Ardèche, - « pollutions » visuelles constatées mais non avérées après analyses des échantillons.

X * : à venir / en cours

X ** : action reportée en 2017

(X) : observations ponctuelles

TRAVAIL REALISE AVEC LE CONSEILS CIENTIFIQUE

Depuis 2012, le Conseil scientifique (CS) de la RNNGA a été mobilisé et s'est investi avec à chaque fois un fort taux de présence dans les actions suivantes :

Fonctionnalité de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche : naturalité et libre évolution

- Participation de G.Cochet, président du CS, à une conférence à Vallon-Pont-d'Arc, le 11 octobre 2014 sur la protection des forêts sauvages en France et en Europe : « Les gorges de l'Ardèche : une forêt sauvage ? ».
- Participation de G.Cochet et Jean Paul Mandin (membre du CS) à une exposition de photographies et une table ronde sur les forêts méditerranéennes de l'Ardèche le 19 octobre 2014.
- Elaboration renouvellement Plan de Gestion de la RNNGA (2017 à 2026) depuis 2014 et validation de l'OLT « I. Maintenir et restaurer la naturalité de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche »

Pratiques de l'Escalade et de la Spéléologie dans la RNNGA (2012 à 2015)

Participation du CS à :

- ✓ Projet de convention escalade et spéléologie,
- ✓ Arrêté préfectoral modifiant le règlement intérieur de la RNNGA en mai 2016 pour les pratiques de l'escalade et de la spéléologie,
- ✓ Cahier des charges de l'évaluation de l'impact de la création de nouvelles voies sur un site autorisé à l'escalade.
- ✓ Cahier des charges de l'évaluation de l'impact de la désobstruction d'une cavité

(Cf. annexe n°2 « Tableau de synthèse des réalisations/actions effectuées par objectif opérationnel du plan de gestion (2008 – 2012) et sur la durée de la convention de gestion 2012 – 2016 »)

Fonctionnalité des écosystèmes de la réserve naturelle et retour naturel et/ou réintroduction d'espèces comme les grands ongulés (Cerf, Chamois, Bouquetin...) et l'Ibis chauve (2014 à 2016)

Création d'un groupe de travail « Ongulés sauvages » avec le Conseil scientifique de la RNNGA, l'ONCFS, les chasseurs, les propriétaires, l'ONF et la LPO, sur 3 ans (2012) : 1 seule réunion d'information a été organisée en vue de créer officiellement un groupe de travail « Ongulés sauvages ». Contexte actuel n'est pas favorable à cette opération : nombreuses réticences des partenaires (chasseurs, ONF, propriétaires) à la présence d'ongulés sauvages...

La fonctionnalité des écosystèmes des Gorges doit être mieux expliquée afin d'être mieux comprise. La réunion de la commission patrimoine naturel du SGGG (14 mars 2016) a permis au Conseil scientifique de présenter les enjeux de fonctionnalité des écosystèmes de la réserve naturelle et du retour naturel et/ou des réintroduction d'espèces comme les grands ongulés.

(Cf. annexe n°2 : « Tableau de synthèse des réalisations/actions effectuées par objectif opérationnel du plan de gestion (2008 – 2012) et sur la durée de la convention de gestion 2012 – 2016»)

Renouvellement du Plan de gestion de la RNNGA (2017 à 2026)

Participation active du Conseil scientifique de la RNNGA depuis 2014 à l'élaboration du troisième plan de gestion (2017-2026) :

- ✓ Réunions de travail et échanges sur la reformulation et la validation des Objectifs à Long Terme,
- ✓ Elaboration des 2 tableaux : « Evaluation de l'état de conservation du patrimoine naturel » et « Gestion ».

(Cf. annexe n°2 « Tableau de synthèse des réalisations/actions effectuées par objectif opérationnel du plan de gestion (2008 – 2012) et sur la durée de la convention de gestion 2012 – 2016»)

MISE A DISPOSITION DES DONNEES

Depuis 2012, l'ensemble des données relatives aux suivis scientifiques (études, inventaires...) de la RNN sont bien intégrées aux différentes bases de données SERENA avec un taux de remplissage entre 80 % et 100%.

Les données d'observations ponctuelles des agents ne sont que très peu intégrées dans SERENA. L'outil informatique en cours de réalisation par RNF permettant de renseigner directement la base de données naturaliste SERENA à partir d'une tablette ou d'un smartphone devrait faciliter et favoriser la saisie des données terrain par les agents.

Il reste un travail important de renseignement de la base de données du pôle gestion Rhône-Alpes, non réalisé à ce jour, prévue en 2016 ou début 2017.

PARTICIPATION A LA RECHERCHE

Programme de recherche auxquels le SGGA a participé durant la période de la convention 2012 à 2016 :

- fouilles archéologiques de la Maladrerie des Templiers,
- Etude genévrier de Phénicie,
- Hydrogéologie de cavités.

(Cf. annexe n°2 « Tableau de synthèse des réalisations/actions effectuées par objectif opérationnel du plan de gestion (2008 – 2012) et sur la durée de la convention de gestion 2012 – 2016 »)

3-4 PRESTATIONS DE CONSEIL, ETUDES ET INGENIERIE

Rappel du contenu de la convention : ce domaine d'activité regroupe tout travail intellectuel du gestionnaire réalisé dans le cadre de la gestion de la réserve et qui fait l'objet d'une production écrite (élaboration des documents de gestion et d'évaluations, stratégie territoriale de surveillance, réalisation de convention d'usage, de chartes...).

L'ensemble de ces productions écrites sont précisées en annexe n°2 « Tableau de synthèse des réalisations/actions effectuées par objectif opérationnel du plan de gestion (2008 – 2012) et sur la durée de la convention de gestion 2012 – 2016»

INTEGRATION DANS LES POLITIQUES LOCALES

La Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche fait partie du site Natura 2000 « Du Sud Ardèche et de la Dent de Rez », de 6 867 ha au titre des deux directives européennes (Oiseaux et Habitats) : Site FR8201654 : basse Ardèche Urgonienne, au titre de la Directive Habitats et Site FR8210114 : basse Ardèche, au titre de la Directive Oiseaux. Le SGGA assure depuis 1996 la mise en place et l'animation du site Natura 2000.

Avec le Site classé du Pont d'Arc, la réserve naturelle fait partie également de l'Espace Naturel Sensible des Gorges de l'Ardèche (Département de l'Ardèche), intégré dans le site N2000.

Les programmes Natura 2000 et Espaces naturels sensibles visent à préserver la biodiversité, faire découvrir le patrimoine et soutenir des activités respectueuses de l'environnement. Ces deux politiques, très complémentaires, sont coordonnées par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, le pilotage conjoint améliore la cohérence des actions sur le terrain. C'est au travers du Document unique de gestion (Docug) rédigé par le SGGA que les orientations communes ont été définies.

Le Docug est le document de référence du site N2000, il fixe les objectifs à atteindre et les actions à réaliser dans les 10 ans à venir. Il met en cohérence et combine les actions Natura 2000 et ENS financées respectivement par l'État et le Département de l'Ardèche. Il s'accompagne de la Charte N2000 du site.

Le Docug du site Natura 2000 « Du Sud Ardèche et de la Dent de Rez » a été validé par les membres du comité de pilotage en 2014.

Il est en cohérence avec le troisième Plan de gestion de la RNNGA (2017-2026).

D'autres actions liées à la gestion de la RNNGA sont en lien avec d'autres politiques publiques, elles sont détaillées à l'annexe n°2 : « Tableau de synthèse des réalisations/actions effectuées par objectif opérationnel du plan de gestion (2008 – 2012) et sur la durée de la convention de gestion 2012 – 2016 »).

RELATION AVEC LES AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE (à titre d'information, non exhaustif)

Acteur	Type de relation			
	Moins d'une rencontre annuelle	Rencontres régulières	Projets concertés ou réalisation (préciser)	Autre (préciser)
Département de l'Ardèche		X	<ul style="list-style-type: none"> - Convention (3 ans) « Ardèche nature » (financements actions de Connaissance suivi et préservation, d'Accueil du public, sensibilisation communication, d'animation, gestion des bivouacs...) - Convention gestion grottes (en tant que propriétaire) - gestion des bivouacs, entretien RTGA et belvédères 	
Département du Gard		X	<ul style="list-style-type: none"> - Convention annuelle (financements actions de suivis, de communication et d'animation, travaux...) jusqu'en 2013, - échanges avec l'équipe technique ENS 	
Comité de pilotage N2000		X	<ul style="list-style-type: none"> - DOCUG : Document Unique de Gestion du site N2000 (fin 2014) en cohérence avec le renouvellement du PG de la RNNGA (2017- 2026) - Charte N2000 	
Comité Départemental de Spéléologie (CDS07)		X	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la création d'un groupe de travail « Inventaire et gestion des cavités de la RNNGA » - Convention réseau Mambo - Convention grotte Panis –Aiguille - Arrêté Interpréfectoral 2016 modifiant le règlement intérieur de la RNNGA portant réglementation des activités et manifestations sportives dans la RNNGA - projet de Convention Spéléologie « Gorges de l'Ardèche » (site N2000) 	
Comité Départemental Fédération Française Montagne Escalade (CDDFME)		X	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté Interpréfectoral 2016 modifiant le règlement intérieur de la RNNGA portant réglementation des activités et manifestations sportives dans la RNNGA - Renouvellement convention escalade RNNGA (2005) : projet de convention escalade « Gorges de l'Ardèche » 	

Association Labellisés « Guide nature Gorges de l'Ardèche »		X	- Suivi du label « Guide nature Gorges de l'Ardèche » (2004) - Sessions de labellisation - Formations annuelles organisées par le SGGA	
Communauté de Communes			- Gestion sentiers randonnées - Gestion des déchets - Gestion évènements (Tour de France...)	
Communes		X	- SGGA : réunions comités syndicaux, programme d'animations - conventions gestion grottes avec CDS et autres propriétaires - Appui technique dossier d'évaluation d'incidence (RNN GA et hors RNNNGA) - Suivi des documents d'urbanisme - Résorption de points noirs (Labastide Virac) - Maison de la Réserve (Saint-Remèze) : animations estivales et suivi projets grotte de La Madeleine	
Office de tourisme		X	- Convention réservation nuitées bivouacs - Réunions gestion centrale de réservation nuitées bivouacs (SGGA) - Gestion tourisme dans les Gorges de l'Ardèche - Diffusion de documentation SGGA	
Fédération Chasseurs 07		X	- Diagnostic du programme de gestion des espèces proies de l'Aigle de Bonelli (2000-2013) - projet de convention (FDC07 – SGGA)	
ACCA-Sociétés de Chasse		X	- Diagnostic du programme de gestion des espèces proies de l'Aigle de Bonelli (2000-2013)	
CREPS Vallon Pont d'Arc		X	- Convention (appui technique formateurs CREPS, mise à disposition agents SGGA pour formations Sports de nature,...)	
Organisateurs manifestations sportives		X	- Appui technique dossier d'évaluation d'incidence (RNN GA et hors RNNNGA)	
Ardèche Claire			- Contrat de rivière - SAGE - Domaine Publique Fluvial - Entretien berges / sécurité navigation	
Campings de la RNNGA			- Rencontre annuelle - Suivi Commissions de sécurité - Suivi de projets soumis à autorisation	
Loueurs de canoës		X	- Validation annuelle du règlement intérieur de la centrale de	

			réservation - Diffusion documentation SGGA - Nettoyage rivière	

Cf. annexe n°2 : « Tableau de synthèse des réalisations/actions effectuées par objectif opérationnel du plan de gestion (2008 – 2012) et sur la durée de la convention de gestion 2012 – 2016».

3-5 PRESTATIONS D'ACCUEIL et D'ANIMATION (facultatif car domaine secondaire de la convention de gestion)

ACCUEIL

Depuis la création de la réserve naturelle, le bivouac sauvage est interdit, le camping étant autorisé seulement sur les campings déjà existants et les aires de bivouac de Gaud et Gournier. Le SGGA a mis en place une véritable politique de maîtrise de la fréquentation dans la réserve naturelle.

Les aires de bivouac de Gaud et Gournier prévus au Décret de création de la réserve naturelle sont utilisées par le gestionnaire comme un lieu d'accueil et d'information, mais également comme outil de dissuasion par rapport à la pratique du bivouac sauvage.

Depuis l'année 2000, et suite à un vote unanime du Comité Consultatif de la réserve, une politique volontaire et courageuse a été mise en œuvre afin de réduire la fréquentation excessive des aires de bivouac les samedis soirs de juin et juillet, tout en veillant à ne pas favoriser une recrudescence du bivouac sauvage.

En accord avec la Préfecture de l'Ardèche, la fréquentation journalière des deux aires de bivouac a été progressivement réduite jusqu'à parvenir en 2007 à un seuil de 250 personnes/soir /bivouac, sauf 15 soirées de forte fréquentation, avec 500 personnes/soir/bivouac.

Le dépassement de ce seuil est rendu impossible grâce à un système de réservation informatique et la vente directe de l'ensemble des tickets par le seul gestionnaire et ce par la création de la centrale de réservation de Vallon Pont d'Arc gérée directement par le SGGA. Le système en place et les moyens importants engagés par le SGGA (informatique, réservation sur le net, personnel, organisation des bivouacs) permettent aujourd'hui de garantir un niveau satisfaisant de sécurité et de qualité d'accueil. Il n'a pas provoqué de recrudescence du bivouac sauvage.

Evolution de la fréquentation des bivouacs
de Gaud et de Gournier de 2012 à 2015

	Gaud	Gournier	Total
2012	14 196	25 540	39 736
2013	12 561	23 515	36 076
2014	11 261	24 849	36 110
2015	10 265	23 215	33 480

ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

Depuis plusieurs années, le SGGA s'est engagé dans une politique volontariste pour développer l'animation dans la Réserve en faveur des scolaires et des adultes. Le recrutement d'un nouvel animateur titulaire du Brevet d'Etat d'accompagnateur en Moyenne Montagne et l'agrément obtenu de l'Education Nationale pour cet agent ainsi qu'un garde animateur et un animateur saisonnier permettent de renforcer ces activités de sensibilisation. L'encadrement constitue un moyen particulièrement efficace pour responsabiliser les visiteurs de la Réserve au respect de ce site.

Sur le bivouac de Gaud, le site pédagogique allie salle de classe équipée (ancien château) et accueil en séjours courts sous tentes collectives réservées aux scolaires. Le temps consacré à l'animation augmente avec les années, mais c'est une volonté forte du gestionnaire d'informer au plus tôt les enfants sur les richesses faunistiques, floristiques, paysagères de ce site. La plupart des classes concernées sont issues d'écoles primaires de l'Ardèche, du Gard ou de la Drôme.

Le SGGA participe également activement au réseau Passerelles patrimoines, créé à l'initiative de quatre acteurs majeurs du patrimoine en Ardèche méridionale : le Pays d'art et d'histoire du Vivarais

méridional, le Centre Européen de Recherches Préhistoriques, la Cité de la Préhistoire –Grand site de l’Aven d’Orgnac et le Syndicat de gestion des gorges de l’Ardèche.

Démarche collective impulsée en 2013, cette mise en réseau vise à faire de notre territoire une destination incontournable en matière d’éducation aux patrimoines. Réseau destiné à favoriser la rencontre entre le jeune public et le patrimoine naturel et culturel de notre territoire, près de 80 propositions d’activités autour du patrimoine naturel et culturel sont proposés aux enseignants. De la maternelle au lycée, entre sciences, histoire, sports et arts, ils peuvent composer leur séjour à la carte 2, 3 ou 5 jours.

(Cf. annexe n°2 « Tableau de synthèse des réalisations/actions effectuées par objectif opérationnel du plan de gestion (2008 – 2012) et sur la durée de la convention de gestion 2012 – 2016» pour les objectifs opérationnels des OLT suivant :

- *E. Assurer la vocation pédagogique et culturelle de la réserve naturelle (Objectif à Long Terme prioritaire),*
- *F. Maîtriser de la fréquentation touristique et sportive (Objectif à Long Terme prioritaire)).*

3-6 CREATION DE SUPPORTS D’ANIMATION ET DE PEDAGOGIE (facultatif car domaine secondaire de la convention de gestion)

La volonté du SGGA d’informer et de sensibiliser à la préservation des espèces faunistiques et floristiques de la RNNGA, mais aussi au respect du site en général (déchets, bruit, feux, bivouacs) passe par la création d’outils pédagogiques tels que :

- Des diaporamas de présentation de la RNNGA et du site N2000 utilisable lors de conférence tout public, d’accueil pédagogique sur le territoire de la réserve, de stage de formation spéléologique, en soirée directement sur les bivouacs pour les campeurs d’une nuit ou de randonnées à thèmes : préhistoire, plantes aromatiques, petit patrimoine...(2012 à 2016) ,
 - La poursuite de la réactualisation de l’exposition permanente du bivouac de Gournier (2012 à 2016),
 - Le projet d’aménagement d’une exposition permanente sur le bivouac de Gaud (2016),
 - La création d’un canoë pédagogique (2013 - 2014),
 - Le Jeu de Gaud (2014 - 2015).
- *(Cf. annexe n°2 « Tableau de synthèse des réalisations/actions effectuées par objectif opérationnel du plan de gestion (2008 – 2012) et sur la durée de la convention de gestion 2012 – 2016» pour les objectifs opérationnels des OLT suivant :*
- *E. Assurer la vocation pédagogique et culturelle de la réserve naturelle (Objectif à Long Terme prioritaire)*
 - *G. Informer et communiquer auprès du public et de nos partenaires (objectif secondaire)).*

4 – BUDGETS ET PERSONNELS AFFECTES SUR LA DUREE DE LA CONVENTION DE GESTION

BUDGETS ET PERSONNELS AFFECTES SUR LA DUREE DE LA CONVENTION 2012-2016						
A- Surveillance du territoire et police de l'Environnement						
Nom	Fonction	ETP 2012	ETP 2013	ETP 2014	ETP 2015	ETP 2016
DOUBLET	Conservateur	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
BASCLE	Garde Nature	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
VEYRIER	Garde Nature	0,2	0	0	0	0
BAZIN	Garde Nature	0	0,2	0,2	0,2	0,2
LUZ	Agent technique	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
PEYRONEL	Garde Nature	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
VILLE	Secrétaire	0,4	0,4	0,4	0,4	0,1
B- Travaux de gestion des milieux naturels et d'entretien des infrastructures (délimitation réserves, sentiers...)						
Nom	Fonction	ETP 2012	ETP 2013	ETP 2014	ETP 2015	ETP 2016
DOUBLET	Conservateur	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
BASCLE	Garde Nature	0,2	0,2	0,2	0,2	0,15
BAZIN	Garde Nature	0	0,1	0,1	0,1	0,1
PEYRONEL	Garde Nature	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
PARRE	Agent technique	0,6	0,2	0	0	0
ANKE	Agent technique	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
MOUNIER	Agent technique	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
VEYRIER	Garde Nature	0,4	0	0	0	0,2
RAMBERT	Agent technique	0	0,25	0,25	0,25	0
ROUSSEL	Agent technique	0	0	0,3	0,3	0
RAOUX	Chargé de communication	0,6	0	0	0	0,25

C- Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

Nom	Fonction	ETP 2012	ETP 2013	ETP 2014	ETP 2015	ETP 2016
DOUBLET	Conservateur	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
BASCLE	Garde Nature	0,15	0,2	0,2	0,2	0,15
BAZIN	Garde Nature	0	0,2	0,2	0,2	0,2
PEYRONEL	Garde Nature	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
VEYRIER	Garde Nature	0,25	0	0	0	0
LUZ	Agent technique	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
PARRE	Agent technique	0,25	0	0	0	0
GLEIZES	Garde Nature	0	0	0	0	0,3

D- Prestations de conseil, études et ingénierie

Nom	Fonction	ETP 2012	ETP 2013	ETP 2014	ETP 2015	ETP 2016
DOUBLET	Conservateur	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
BAZIN	Garde Nature	0	0,2	0,2	0,2	0,2
PEYRONEL	Garde Nature	0,25	0,3	0,3	0,3	0,2
MEUNIER	Chargée de mission	0	0	0	0	0,05
GLEIZES	Chargé de mission	0	0	0	0	0,3
ROBERT	Animateur	0,8	0	0	0	0

E- Suivi administratif de la réserve (comités consultatifs, évolution règlementaire : décret, périmètre de protection, bilans d'activités...)

Nom	Fonction	ETP 2012	ETP 2013	ETP 2014	ETP 2015	ETP 2016
DOUBLET	Conservateur	0,2	0,25	0,3	0,3	0,3
BAZIN	Garde Nature	0	0,1	0,1	0,1	0,1
GONNET TABARDEL	Directrice	0,35	0,35	0,35	0,35	0,2
VILLE	Secrétaire	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45
BARTHELOT	Responsable Administratif	0,35	0,35	0,35	0,35	0,15
GLEIZES	Chargé de mission	/	/	/	/	0,25
TOTAL ETP	Service réserve	7,25	5,8	5,95	5,95	5,7

5 – PERSPECTIVES DE GESTION SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES

Un contexte particulier...

La Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (RNNGA), dont le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA) assure, par convention, la gestion, a été créée par Décret n° 80-27 du 14 janvier 1980. Elle a bénéficiée d'un premier Plan de Gestion de 1999 à 2003, dont l'évaluation a été validée en Comité Consultatif le 14 décembre 2004.

En 2007, la rédaction du deuxième PG sur la base du guide méthodologique des plans de gestion des Réserves Naturelles (Atelier Technique des Espaces Naturels, cahier technique n°79, 2006) a porté sur la « Section A : Diagnostic de la réserve naturelle » ainsi que la « Section B : Gestion de la réserve naturelle » partiellement rédigée. Concernant la « Section C : Evaluation de la gestion et nouvelle version du plan », elle n'a pas été traitée compte tenu du contexte.

En effet, la révision du Décret de la réserve naturelle et la création de son périmètre de protection, engagées à la même période par les services de l'Etat, ont contraint le gestionnaire à mettre en attente, depuis 2008, la finalisation du deuxième plan de gestion.

Toutefois, la réserve naturelle a bénéficié d'une gestion renouvelée et confiée au SGGA s'appuyant sur les enjeux et OLT du premier PG de la réserve naturelle, les Objectifs de plan et les Opérations du deuxième PG présentés, partiellement validés en comité consultatif, le 17 décembre 2007.

Depuis 2013, après avis de la DREAL, le SGGA a engagé le travail de révision du deuxième PG de la réserve naturelle (2008 – 2012), dans un premier temps en interne, mais également avec l'avis régulier du Conseil Scientifique de la réserve naturelle et l'appui technique de Réserves Naturelles de France.

L'évaluation du deuxième PG de la RNNGA, pour la période de 2008 à 2014, la prise en compte de l'évaluation de l'état de conservation du patrimoine naturel (création des « tableaux de bord », préparation à l'état de conservation des habitats naturels) ainsi que la mise en cohérence du Document Unique de Gestion (DOCUG) du site Natura 2000 du « Sud Ardèche et de la Dent de Rez » et de l'Espace Naturel Sensible des Gorges de l'Ardèche intégrant la réserve naturelle avec le nouveau PG de la RNNGA ont conduit le gestionnaire à reformuler les enjeux et les OLT du prochain PG (2017 - 2026) qui ont été validés par le Conseil scientifique de la RNNGA, le 2 avril 2015 et par le Comité Consultatif le 1 juillet 2015.

(Cf. paragraphes ci-dessous :

- « 5-1 Reformulation des enjeux et des Objectifs à Long Terme (OLT) compte tenu de l'évaluation du deuxième plan de gestion (2008-2012) de la RNNGA »,

- « 5-2 Tableaux des enjeux, des priorités et des OLT reformulés du nouveau plan de gestion (2017 2026) de la RNNGA, en cours de rédaction »,

Et « Annexe 4 « Evaluation deuxième plan gestion RNNGA 2008 2012»)

La DREAL a souhaité que la durée du plan de gestion soit de 10 ans, au lieu de 5 ans, avec une évaluation à mi-parcours.

La rédaction en cours du nouveau PG de la réserve naturelle prend donc en compte :

- ✓ sa durée de validité de 10 ans (au lieu de 5 ans) avec une validation à mi-parcours,
- ✓ L'actualisation en cours des « Sections A et B » du plan, y compris pour la période de 2013 à 2015,
- ✓ la reformulation des enjeux et des OLT (« Section B »),
- ✓ l'évaluation de l'état de conservation du patrimoine naturel avec l'élaboration des Tableaux de bord (« Section B »),
- ✓ la nouvelle arborescence des mesures de gestion (« Section B »),
- ✓ la rédaction en cours de la « Section C »,
- ✓ le complément cartographique s'appuyant également sur l'atlas cartographique du DOCUG du site N2000, validé en fin d'année 2014,
- ✓ la mise en cohérence du DOCUG avec le renouvellement du plan de gestion de la RNNGA,
- ✓ la révision du Décret et la création du périmètre de protection de la RNNGA,
- ✓ une réduction du nombre de pages du plan de gestion pour un document final d'une centaine de pages maximum en privilégiant les annexes, l'objectif étant de faciliter sa lecture et son appropriation aussi bien en interne que par les élus et partenaires de la réserve,
- ✓ la déclinaison d'une version simplifiée du plan de gestion.

Le nouveau décret de la RNNGA a reçu un avis favorable du CNPN le 30 juin 2015 avec des préconisations dont le gestionnaire devra tenir compte.

L'arrêté préfectoral portant création du périmètre de protection de la réserve naturelle pourra être proposé à la signature du Préfet sur les territoires des communes ayant délibéré favorablement à ce périmètre, dès que le nouveau décret de la Réserve sera paru.

5-1 Reformulation des enjeux et des Objectifs à Long Terme (OLT) compte tenu de l'évaluation du deuxième plan de gestion (2008-2012) de la RNNGA

Tableau de correspondance des anciens OLT avec nouveaux OLT du prochain PG RNNGA (2017-2026)		
OLT plan de gestion initial (2008 -2012)	Commentaires	OLT revus (futur plan: 2017 -2026)
A. Conserver le patrimoine naturel et favoriser la naturalité du site	<p><i>Objectif trop général. Le nouveau PG prend en compte les 4 milieux de la Réserve naturelle : forêt, parois rocheuses (milieu rupestre), milieu souterrain et rivière et leur fonctionnalité avec les espèces remarquables qui les composent. Certaines d'entre elles sont des indicateurs potentiels à l'évaluation de l'état de conservation des habitats qu'elles occupent.</i> OLT n° I, II, III et IV du nouveau PG</p>	I. Maintenir et restaurer la naturalité de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche
		II. Préserver et restaurer la fonctionnalité du milieu rupestre et ses espèces patrimoniales : Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Faucon pèlerin, Corbeille d'argent à gros fruits, Genévrier de Phénicie...
		III. Participer au maintien et à l'amélioration des fonctionnalités de la rivière dans les gorges de l'Ardèche
D. Conserver le patrimoine culturel : archéologie et petit patrimoine	<p><i>Cet objectif n'est plus considéré comme un OLT: - le petit patrimoine étant présent essentiellement sur la partie terrestre de la réserve naturelle, il est intégré dans l'OLT n° VI du nouveau PG. - le matériel archéologique très présent dans les cavités de la Réserve naturelle est pris en compte dans l'OLT n° IV comme indicateur potentiel d'évaluation de l'état de conservation du milieu souterrain.</i></p>	IV. Mieux préserver les patrimoines naturel et culturel du milieu souterrain
	<p><i>La mise en oeuvre des deux précédents plan de gestion a montré l'importance de la prise en compte de la conservation et la valorisation du patrimoine géologique remarquable des gorges de l'Ardèche comme un objectif à long terme.</i> OLT n° V du nouveau PG.</p>	VI. Conserver et faire reconnaître le patrimoine géologique remarquable des Gorges de l'Ardèche
B. Améliorer les connaissances (inventaire de la biodiversité) et recherche	<p><i>Objectif maintenu mais reformulé.</i></p>	VIII. Améliorer les connaissances sur les patrimoines naturel et culturel des Gorges de l'Ardèche
C. Accroître la biodiversité	<p><i>Objectif conservé mais reformulé en mettant l'accent sur la notion de maintien de la biodiversité déjà présente sur le site (lien avec la fonctionnalité globale du site).</i></p>	V. Maintenir les accumulations sableuses, habitats spécifiques des Gorges de l'Ardèche

E. Assurer la vocation pédagogique et culturelle de la réserve naturelle	<i>Reformulation plus appropriée qui intègre la prise en compte de la fonction de sensibilisation auprès de tous les publics de la réserve naturelle souhaitée par le gestionnaire à travers des actions de sensibilisation (éducation à l'environnement scolaires et grand public, partenaires...) en faveur des enjeux de protection du patrimoine naturel mais également culturel indissociable de l'histoire des Gorges de l'Ardèche.</i>	VII. Sensibiliser aux enjeux de la réserve naturelle : maîtriser et orienter les activités de pleine nature pour mieux protéger les patrimoines naturel et culturel des Gorges de l'Ardèche
F. Maîtriser de la fréquentation touristique et sportive	<i>Si ce n'est plus un objectif à long terme en tant que tel, la maîtrise de la fréquentation est un objectif transversal de <u>priorité 1</u> décliné dans les OLT (I à VIII) du nouveau PG.</i>	/
G. Informer et communiquer auprès du public et de nos partenaires	<i>Ce n'est plus un objectif à long terme en tant que tel mais l'information et la communication sont transversales et sont déclinées dans les OLT (I à VIII) du nouveau PG.</i>	/
H. Assurer la police de la Nature et la surveillance du site	<i>Ce n'est plus un objectif à long terme en tant que tel mais ces missions essentielles de Police et de Surveillance sont transversales et sont déclinées dans chacun des OLT du nouveau PG.</i>	/
I. Améliorer le fonctionnement (personnel, bâtiments, Plan de gestion)	<i>Objectif maintenu.</i>	IX. Améliorer le fonctionnement de la réserve naturelle en favorisant une démarche écoresponsable

5-2 Tableaux des enjeux, des priorités et des OLT reformulés du nouveau plan de gestion (2017 - 2026) de la RNNGA, en cours de rédaction

1 / Tableau des "Enjeux" - "Priorité" et "Objectif à Long Terme" du prochain PG RNNGA (2017 - 2026)			
	ENJEUX	Priorité	OBJECTIFS A LONG TERME (OLT)
Conservation du patrimoine naturel et géologique	Bon état de conservation de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche	1	I. Maintenir et restaurer la naturalité de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche
	Bon état de conservation des habitats naturels et des espèces à forte valeur patrimoniale des parois rocheuses: Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Faucon pèlerin, Corbeille d'argent à gros fruits, Genévrier de Phénicie...	1	II. Préserver et restaurer la fonctionnalité du milieu rupestre et ses espèces patrimoniales : Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Faucon pèlerin, Corbeille d'argent à gros fruits, Genévrier de Phénicie...
	Bon état de conservation des habitats naturels et des espèces à forte valeur patrimoniale de la rivière Ardèche: Loutre, Castor, Apron, Alose, Odonates...	2	III. Participer au maintien et à la restauration des fonctionnalités de la rivière dans les Gorges de l'Ardèche
	Bon état de conservation du milieu souterrain: population de chiroptères, faune troglobie, concrétions, matériel archéologique...	1	IV. Préserver les patrimoines naturel et culturel du milieu souterrain
	Maintien et augmentation de la biodiversité de la réserve naturelle	1	V. Maintenir les accumulations sableuses, habitats spécifiques des Gorges de l'Ardèche
	Conservation et valorisation du patrimoine géologique remarquable des Gorges de l'Ardèche	2	VI. Conserver et faire reconnaître le patrimoine géologique remarquable des Gorges de l'Ardèche
	Socio-économique	Adéquation entre fréquentation touristique et objectifs de conservation des milieux et espèces	1
Sensibilisation du public aux objectifs de conservation du patrimoine naturel et culturel		1	
Connaissance	Amélioration des connaissances dans les domaines pour lesquels des lacunes sont identifiées	2	VIII. Améliorer les connaissances sur les patrimoines naturel et culturel des Gorges de l'Ardèche
Administration	Disponibilité des moyens nécessaires à la gestion	1	IX. Améliorer le fonctionnement de la réserve naturelle en favorisant une démarche écoresponsable

5.3 Détail des principaux objectifs opérationnels et actions prioritaires sur les 10 ans du prochain plan de gestion (2017 2026) par Objectifs à Long Terme (OLT)

Les tableaux suivants synthétisent les principaux objectifs opérationnels et actions sur les 10 années du prochain plan de gestion de la RNNGA (2017 à 2026) en fonction des OLT reformulés suite à l'évaluation du deuxième Plan de gestion (2008 à 2012)

. Il ne s'agit donc pas d'une présentation exhaustive d'autant plus que ce troisième plan de gestion n'est pas encore finalisé à ce jour.

En effet, les tableaux de bord « Evaluation de l'état de conservation du patrimoine naturel » et « Gestion » ont été validés par le Conseil scientifique de la RNNGA et l'équipe scientifique et technique du SGGA. Des ajustements sont à prévoir en fonction des prochaines réunions thématiques (« Forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche : naturalité et fonctionnalités», « Plan de circulation »...) avec les partenaires du SGGA.

Rappel des OLT :

- I. Maintenir et restaurer la naturalité de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche
- II. Préserver et restaurer la fonctionnalité du milieu rupestre et ses espèces patrimoniales : Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Faucon pèlerin, Corbeille d'argent à gros fruits, Genévrier de Phénicie...
- III. Participer au maintien et à la restauration des fonctionnalités de la rivière dans les Gorges de l'Ardèche
- IV. Préserver les patrimoines naturel et culturel du milieu souterrain
- V. Maintenir les accumulations sableuses, habitats spécifiques des Gorges de l'Ardèche
- VI. Conserver et faire reconnaître le patrimoine géologique remarquable des Gorges de l'Ardèche
- VII. Maîtriser et orienter la fréquentation touristique et les activités de pleine nature en favorisant l'appropriation sociale et l'intégration territoriale de la Réserve Naturelle (mieux protéger les patrimoines naturel et culturel des Gorges de l'Ardèche)
- VIII. Améliorer les connaissances sur les patrimoines naturel et culturel des Gorges de l'Ardèche
- IX. Améliorer le fonctionnement de la réserve naturelle en favorisant une démarche écoresponsable

I. Maintenir et restaurer la naturalité de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche (OLT)

Evaluation de l'état de conservation du patrimoine naturel : suivis scientifiques à mettre en place ou à poursuivre/Données à acquérir

PSDRF, Bryophytes, lichens, Syrphes, étude documentaire...

Objectifs opérationnels	Actions/Opérations
Favoriser la libre évolution /Améliorer la fonctionnalité de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche	Cartographie des secteurs à préserver en priorité en libre évolution et/ou ilots de sénescence en privilégiant: propriétés Départements 07 et 30 et parcelles inaccessibles
	Conventionnement avec les propriétaires (public/privés), communes sur la base de la libre évolution de la forêt en partenariat avec l'ONF
	Engager les propriétaires forestiers dans des programmes FRENE - N2000 / Mesures financières d'aide à la libre évolution de la forêt
Favoriser la conversion vers la futaie irrégulière ou le taillis sous futaie: création des coupes sélectives alternatives aux coupes rases et/ou création d'ilôts de vieillissement Favoriser et développer le cortège des espèces d'ongulés sauvages (Chevreuil, Cerf, Chamois, Bouquetin...) dans les Gorges de l'Ardèche	Suivi annuel des aménagements et exploitations forestières (privés et ONF) en proposant des coupes sélectives et/ou des ilots de vieillissement pour la forêt ne bénéficiant pas de la libre évolution
	Conventionnement avec les propriétaires (public/privés), communes sur la base des coupes sélectives et/ou des ilots de vieillissement de forêt ne bénéficiant pas de la libre évolution en partenariat avec l'ONF
	Mise en place du groupe de travail avec visites de sites de réintroduction (ou présence) d'ongulés sauvages : cerf, bouquetin, chamois en région méditerranéenne
	Etude de faisabilité du retour et/ou de la réintroduction d'ongulés sauvages
Anticiper le retour éventuel du loup	Identifier les incidences de l'éventuelle présence du loup dans la RNNGA et le Site N2000 et veille des indices de présence...
	Communiquer auprès des propriétaires, éleveurs, élus...sur les enjeux du retour éventuel du Loup sur le territoire des gorges de l'Ardèche: réunions, conférences, plaquettes sensibilisation et d'information des moyens de protection et de gestion des troupeaux...
Améliorer les connaissances de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche	Analyses croisée des études des différents groupes bioindicateurs de vieilles forêts
	Analyse des enjeux en termes de conservation d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire de la forêt des gorges de l'Ardèche en partenariat avec les acteurs locaux dans le cadre du programme life
Réhabiliter et/ou supprimer les « points noirs »	Complément d'inventaire des infrastructures touristiques et/ou privées et de leurs statuts de propriété
Améliorer la gestion concertée de la	"Porter à connaissance cynégétique" concerté et adapté aux objectifs de la RNNGA

pratique de la chasse	Plan de circulation dans la RNNGA présenté et communiqué aux ACCA et sociétés de Chasse (Cf. OLT VII)
Améliorer la maîtrise de la randonnée pédestre dans la forêt méditerranéenne	Arrêté préfectoral des sports de nature dans le cadre du nouveau décret de la RNNGA
	Participation à l'élaboration d'un plan d'actions concerté d'organisation de la fréquentation de la randonnée pédestre et de réduction de ses impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de la forêt des gorges de l'Ardèche dans le cadre du programme Life et/ou DOCUG (site N2000) et du PG RNNGA
II. Préserver et restaurer la fonctionnalité du milieu rupestre et ses espèces patrimoniales : Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Faucon pèlerin, Éphédra à chatons opposés, Corbeille d'argent à gros fruits, Genévrier de Phénicie... (OLT)	
Evaluation de l'état de conservation du patrimoine naturel : suivis scientifiques à mettre en place ou à poursuivre/Données à acquérir	
Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, faucon pèlerin, sites vacants rapaces rupicoles, Corbeille d'argent à gros fruits (<i>Hormathophylla macrocarpa</i>), Genévrier de Phénicie	
Objectifs opérationnels	Actions/Opérations
Garantir la quiétude des oiseaux rupestres et de leur site de reproduction tout au long de l'année dans la RNNGA et sur le territoire des Gorges de l'Ardèche (site N2000: Sud Ardèche et Dent de Rez)	Surveillance régulière toute l'année des sites de nidification des grands rapaces rupestres de la ZPS en partenariat avec la LPO RA et LPO 07
	Mise en place d'une veille "Avifaune rupestre"
	Porter à connaissance des agents de Police de l'environnement (ONCFS, ONF, Gendarmerie, Police municipale et rurale...) la localisation des aires occupées et potentielles des grands rapaces ainsi que les périodes de sensibilité maximale (PNA aigle de Bonelli et Vautour percnoptère): carte enjeux biodiversité
	Information et Sensibilisation des professionnels, pratiquants, guides nature labellisés, population locale à la préservation du milieu rupestre et ses espèces patrimoniales: oiseaux rupestres nicheurs, genévrier de Phénicie : articles de presse, reportages, site internet, stage de formation
Garantir la survie des individus (adultes et jeunes)	Information et sensibilisation régulière des présidents de société de chasse et les chasseurs, en partenariat avec les FDC 07 et 30 sur les zones de quiétudes et périodes sensibles de reproduction des grands rapaces: cartographie thématique et courrier d'accompagnement
Favoriser les ressources alimentaires des oiseaux rupestres	Approvisionnement régulier et entretien de 3 placettes d'équarissage naturel (placettes "structure" RNNGA) en faveur du Vautour percnoptère et du Vautour fauve
	Mise en oeuvre d'un programme contractuel d'entretien annuel et de création de sites aménagés (garennnes artificielles et cultures petit gibier) - aménagements cynégétiques favorable aux espèces proies de l'Aigle de Bonelli (Lapin de garenne et Perdrix rouge) en partenariat avec les chasseurs (ACCA, sociétés de chasse et Fédérations des chasseurs), l'ONF, la LPO, les communes sur la base d'un conventionnement
Améliorer les connaissances	Participation au bagage des grands rapaces: Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère
	Veille écologique en interne des oiseaux nicheurs rupestres remarquables

	Complément cartographique des parois rocheuses : stations de corbeille d'argent à gros fruits, de genévrier de Phénicie... du milieu rupestre
	Suivi en interne des espèces et communautés bryophytiques bioindicatrices
Améliorer les connaissances sur la pratique de l'escalade et de la spéléologie	Inventaire de tous les équipements situés dans la RNNGA (échelles, mains courantes, spits, etc...)
Renforcer la réglementation de la pratique de l'escalade et de la spéléologie	Faire respecter l'Arrêté préfectoral des sports de nature dans le cadre du nouveau décret de la RNNGA auprès des utilisateurs des parois rocheuses (grimpeurs, spéléologues...)
	Surveillance régulière des sites d'escalade
	Mise en œuvre des conventions escalade SGGA-CDFME "Gorges de l'Ardèche" (2016-2020) et spéléologie SGGA-CDs "Gorges de l'Ardèche" (2016-2020)
Partager les connaissances liées au milieu rupestre	Interventions dans les centres de formations / Poursuite du partenariat avec le CDFME /Favoriser les échanges avec les professionnels
III. Participer au maintien et à l'amélioration des fonctionnalités de la rivière dans les gorges de l'Ardèche (OLT)	
Evaluation de l'état de conservation du patrimoine naturel : suivis scientifiques à mettre en place ou à poursuivre/Données à acquérir	
Loutre d'Europe, Castor d'Europe, Apron du Rhône, Alose feinte du Rhône, Peuplier noir, Gratiolle officinale, Ripisylve, Odonates, Bryophytes	
Objectifs opérationnels	Actions/Opérations
Contenir durablement l'expansion des EEE végétales et animales des habitats naturels remarquables (ripisylve) et/ou d'intérêt communautaire	Programme annuel d'enlèvement progressif (arrachage, écorçage et mécanique) des EEE végétales comme le Robinier, l'Ailante, l'Ambrosie, la Renouée du Japon...en fonction de la stratégie précisée sur l'ENS des Gorges de l'Ardèche
	Organisation de journées (grands public et scolaires) d'arrachage de l'Ambrosie: prévention santé publique dans la RNNGA
	Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie EEE sur 5 ans dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche: protocole de suivi adapté
Surveiller la qualité de l'hydrosystème	Opérations régulières d'enlèvement et d'évacuation des déchets de la rivière Ardèche (d'avril à septembre) : équipe SGGA et partenaires, chantiers bénévoles...
	Poursuivre la surveillance et le suivi annuel de la qualité de l'eau dans les Gorges de l'Ardèche en partenariat avec l'ONEMA et la commune de Saint-Martin d'Ardèche, Ardèche Claire et synthèse des données
	Remise en fonctionnement et adaptation si nécessaire de la station de qualité de l'eau (château de Gaud) dans le cadre du suivi de l'eau de la rivière Ardèche (Site N2000), entretien et maintenance de la station (prestataire externe)
Maîtriser la fréquentation du canoë - kayak et baignade	Participation à l'application de l'Arrêté préfectoral de navigation sur la rivière Ardèche dans la RNNGA
	Mise en œuvre du plan d'actions concerté d'organisation de la fréquentation du canoë-kayak et de la baignade, de réduction de ses impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de la rivière Ardèche dans le cadre du programme Life et/ou DOCUG (site N2000) et du PG RNNGA

Elaboration d'un "charte/démarche" avec les loueurs de canoës (site N2000)

IV. Préserver les patrimoines naturel et culturel du milieu souterrain (OLT)

Evaluation de l'état de conservation du patrimoine naturel : suivis à mettre en place ou à poursuivre /Données à acquérir

Chiroptères, Faune troglobie, Matériel archéologique, Nombre de grottes suivies

Objectifs opérationnels	Actions/Opérations
Améliorer la gestion conservatoire pluridisciplinaire des grottes et cavités non exploitées par le tourisme	Maintien et mise en place de mesures de gestion conservatoire spécifiques (cf. résultats étude chiroptères)
	Analyse et proposition de mesures de gestion des 5 années de suivi (2012-2016) de la fréquentation spéléologique
	Poursuite de l'inventaire archéologique (Ardèche-Gard) / Propositions de mesures de protection conservatoires des sites archéologiques et/ou paléontologiques
Améliorer les connaissances sur le fonctionnement du milieu souterrain	Travail en partenariat: CDS, groupe inventaire et gestion des cavités, Conseil scientifique, SGGA- IFREEMIS sur l'élaboration d'un protocole commun d'évaluation de l'état de conservation du milieu souterrain
	Travail en partenariat: CDS, groupe inventaire et gestion des cavités, Conseil scientifique, SGGA- IFREEMIS sur l'expertise des ressources liées au milieu souterrain (connaissances, valorisation, gestion et conservation)
Mieux connaître l'impact de la fréquentation du milieu souterrain	Réaliser un document pédagogique d'accompagnement et d'aide à l'utilisation du cahier des charges de l'impact de la désobstruction (ou autres travaux) en milieu souterrain, dans la RNNGA (annexe à la convention et intégré dans l'Arrêté préfectoral)
Renforcer la réglementation en milieu souterrain	Faire respecter l'Arrêté préfectoral des sports de nature dans le cadre du nouveau décret de la RNNGA auprès des spéléologues et autres utilisateurs du milieu souterrain
	Poursuite de la surveillance des sites reconnus sensibles (Ardèche - Gard)

V. Maintenir les accumulations sableuses, habitats spécifiques des Gorges de l'Ardèche

Evaluation état de conservation du patrimoine naturel : suivis scientifiques à mettre en place ou à poursuivre/Données à acquérir

Pelouses psammophiles (et phytosociologie à caractériser), Reptiles, Syrphes, cartographie

Objectifs opérationnels	Actions/Opérations
Contenir durablement l'expansion des espèces forestières	Poursuite du programme de protection des dunes de la Montagne de sable et des bivouacs de Gaud et de Gournier
Limiter la fréquentation humaine	
Contenir durablement l'expansion des EEE végétales et animales des milieux sableux	Mise en œuvre du programme annuel d'enlèvement progressif (arrachage, écorçage et mécanique) des EEE végétales comme le Robinier, l'Ailante, l'Ambroisie, la Renouée du Japon...en fonction de la stratégie précisée sur l'ENS des Gorges de l'Ardèche

VI. Conserver et faire reconnaître le patrimoine géologique remarquable des Gorges de l'Ardèche

Evaluation état de conservation du patrimoine naturel : suivis scientifiques à mettre en place ou à poursuivre/Données à acquérir

Données/Cartographie des Objets Géologiques Remarquables (OGR) des Gorges de l'Ardèche

Objectifs opérationnels	Actions/Opérations
Protéger le patrimoine géologique remarquable des Gorges de l'Ardèche	Inventaire des Objets Géologiques Remarquables autres que cavités et spéléothèmes avec implication du groupe de travail : « Inventaire et gestion des cavités de la RNNGA »
	Mesures de gestion concertée et adaptée en fonction des caractéristiques du site à protéger et en interaction entre propriétaires, ayant droit, usagers
	Mise en place d'une veille administrative des géotopes-géosites remarquables susceptibles de faire l'objet de travaux d'aménagement (site N2000)
Sensibiliser	Création d'un ouvrage pédagogique sur la valeur patrimoniale géologique des Gorges de l'Ardèche à destination des élus, des CG, des administrations et des gestionnaires d'espaces naturels
Améliorer les connaissances sur le patrimoine géologique et aider à la rédaction du plan de gestion	Utilisation du Carnet de géologie (Guide méthodologique RNF-Commission patrimoine géologique)
VII. Maîtriser et orienter la fréquentation touristique et les activités de pleine nature en favorisant l'appropriation sociale et l'intégration territoriale de la Réserve Naturelle (mieux protéger les patrimoines naturel et culturel des Gorges de l'Ardèche)	
Objectifs opérationnels	Actions/Opérations
Accueillir les scolaires à l'espace pédagogique de Gaud dans le cadre d'un projet pédagogique avec chaque classe	Concevoir un projet pédagogique à l'année pour les écoles du territoire
	Finaliser l'équipement pédagogique du Château de Gaud
	Aménagement des abords et/ou de l'intérieur du château avec la réalisation de nichoirs, lunettes d'observation, hôtels à insectes...
Faire de Gaud un espace d'accueil des scolaires et d'interprétation pour tous les publics	Mise en place d'une plate forme d'observation en bois (espace pédagogique de Gaud) accessible à tous les publics (accès handicap) et intégré au site
	Créer un espace d'exposition permanente dans l'ancien accueil de Gaud en lien avec le sentier de découverte de Gaud.
Sensibiliser et informer les acteurs des sports de nature (touristes, professionnels et institutions) aux objectifs de protection de la réserve	Projections régulières et programmées de diaporamas et/ou vidéos d'information et de sensibilisation « naturaliste » sur le bivouac de Gournier
	Organisation de sessions d'information (Eductour) avec des informations sur la réglementation, les patrimoines naturel et culturel, l'animation et les moyens pratiques de découvrir la RNNGA (dont le "Label Nature Gorges de l'Ardèche").
Sensibiliser le grand public aux objectifs de protection de la réserve	Organisation en interne (éco-gardes) des opérations de sensibilisation et d'information sur la RTGA et ses belvédères, le site classé du Pont d'Arc, la vallée de l'Ibie et l'aval du site N2000

Faire découvrir autrement le patrimoine (naturel et culturel) au jeune public	Prise en compte de la RNNGA dans les séjours "Passerelles patrimoines"
Maîtriser la pratique des sports de nature dans la Réserve naturelle	Canoë kayak, randonnée pédestre, escalade, spéléologie... : Cf. Objectifs à Long Terme (OLT): I, II, III, IV et V
Maîtriser les manifestations sportives	Faire respecter l'Arrêté préfectoral manifestations et sports de nature dans le cadre du nouveau décret de la RNNGA auprès des organisateurs de manifestations sportives
	Réalisation d'un guide de l'organisateur de manifestations sportives en espaces naturels (RNNGA, Site N2000...)
Organiser la circulation des véhicules à moteurs conformément aux objectifs de protection des patrimoines naturel et culturel de la RNNGA	Elaboration et mise en œuvre du Plan de circulation concerté et adaptés aux enjeux de la RNNGA : état des lieux, Inventaires des enjeux écologiques, des zonages existants, Mise en évidence des problèmes rencontrés, définition du plan...
Sensibiliser et nettoyer la réserve naturelle et ses abords	Création d'outils pédagogiques: gros cube transparent avec les déchets typiques qu'on retrouve sous les belvédères, un tableau avec les durées de dégradations des principaux déchets, etc...
	Opérations régulières d'enlèvement et d'évacuation des déchets (RTGA et RNNGA et rivière) avec le maintien d'une équipe entretien sur le long terme: d'avril à septembre et l'implication des acteurs locaux (nettoyage rivière)
VIII. Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces des Gorges de l'Ardèche	
Objectifs opérationnels	Actions/Opérations
Inventorier les habitats naturels et les espèces des parcelles intégrées au nouveau décret de la RNNGA et du périmètre de protection	Complément d'inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces des parcelles intégrées dans le nouveau périmètre de la RNNGA (nouveau décret)
Inventorier et cartographier les espèces végétales	Complément d'inventaire de l'ensemble de la flore de la réserve naturelle (y compris lichens milieux ouverts et forestiers)
Inventorier les Lépidoptères, les Orthoptères, les Abeilles...	Inventaire ou complément d'inventaire des Lépidoptères, les Orthoptères, les Abeilles...
Communiquer sur les espèces "patrimoniales" (Loutre, Castor, Apron, Alose, Mulette épaisse).	Création et édition d'un livre "la Faune des Gorges de l'Ardèche"
IX. Améliorer le fonctionnement de la réserve naturelle en favorisant une démarche écoresponsable	
Objectifs opérationnels	Actions/Opérations
Maintenir et améliorer le potentiel	Plan de formation technique et/ou scientifique annuelle pour chaque agent

technique et scientifique des agents de la réserve naturelle	Formation et/ou remise à niveau des agents à assurer légalement la police de la Nature
Représenter la RNNGA dans le réseau RNF	Poursuite de la participation active du SGGA (personne moral) et d'une partie de ses salariés (personnes physiques) au réseau RNF: CA, commissions, groupes de travail
Privilégier et favoriser une démarche d'éco-responsabilité dans la gestion de la RNNGA	Acquisition de matériel électrique d'entretien de l'espace naturel (débroussailleuses, tronçonneuses...)
	Poursuite de la politique d'achats favorisant les éco-produits (bureaux, bivouacs, travaux d'entretien des espaces naturels)
	Etude de faisabilité pour le renouvellement des deux stations d'épuration (STEP des bivouacs de Gaud et de Gournier) en faveur de systèmes d'épuration écologique: lagunage, phyto épuration...
	Etude de faisabilité pour la mise en place de production d'électricité photovoltaïque pour les bivouacs de Gaud et de Gournier
Préciser les limites de la RNNGA en fonction du renouvellement du décret de la RNNGA	Réalisation et pose de panneaux d'information (Réglementation et sécurité) d'accès à la réserve naturelle sur la base de la charte signalétique RNF et en fonction du nouveau décret de la RNNGA
Renforcer l'accompagnement des campings de la RNNGA pour une gestion cohérente avec les objectifs de la réserve	Visite annuelle régulière des 3 campings de la RNNGA par le SGGA: identification travaux, aménagements, dossiers à présenter au Comité Consultatifs...
	Participer et ou favoriser la réalisation de l'état des lieux précis et exhaustif de la situation des 3 campings précisant le détail et la nature de chacune des installations présentes (lodges, bungalows, tentes, yourtes, restaurant, boutique, magasin d'alimentation, bar, laverie, espace barbecue, sanitaires...): conformité des installations et leur utilisation conformément au décret de la RNNGA
Evaluer et renouveler le plan de gestion	Synthèse de l'état d'avancement annuel du plan de gestion
	Evaluation de la gestion de la RNNGA à 5 ans et en fin de durée de validité du PG